

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1491

24 mai 2016

SOMMAIRE

Adok Investments S.C.A.	71526	Olympia Group S.A.	71522
Association des Donneurs de Sang Bénévoles de la Croix Rouge Luxembourgeoise Commune de Pétange	71527	P3 Gottfrieding S.à r.l.	71523
Association des Donneurs de Sang Bénévoles de la Croix Rouge Luxembourgeoise Section de Pétange	71527	Pemberton Asset Management S.A.	71529
Aurexia Luxembourg S.à r.l.	71527	PP 2 Schouweiler	71522
Avocado TopCo Luxembourg S.à r.l.	71531	Pragmatic S.à r.l.	71522
Blue Gem Luxembourg 1A S.à r.l.	71566	Preof SPV S.à r.l.	71522
Blue Gem Luxembourg 1C S.à r.l.	71562	Rakuten Payment Services S.A.	71523
Campia Management S.A.	71530	RME Holdings	71523
Caravela Fund	71564	Schmitz Location S.A.	71524
Cascades Luxembourg S.à.r.l.	71557	SEIF - Société Européenne d'Investissement Financier S.A.	71524
CIEP Co-Investment S.à .r.l. SICAR	71565	Shannon Investments S.A.	71568
CPCCK SCI	71560	Siroll	71530
Eva S.A.	71528	Spring Holding S.A.	71524
Foncière s.à r.l.	71528	SVEA S.à r.l.	71529
Fontaine Blanc Holding S.A.	71529	TI Développement S.A.	71524
FPI (Lux) Holding S.à r.l.	71528	TKBRAS Kompressoren Luxembourg S.à.r.l.	71525
Fund Advisers Europe SA - Luxembourg	71529	UBS ETF	71525
GL Europe Capital Solutions Holdings S.à r.l.	71527	UBS Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.	71525
Home Planning Luxembourg SA	71526	UX Design S.à r.l.	71523
Innsworth Investments II S.à r.l.	71526	Valeant Pharmaceuticals Luxembourg S.à r.l.	71525
Loth-Haus S.à r.l.	71567	Vicence Holding	71524
Luxembourg Central Capital Holding S.A. ..	71525	Voltaire Investissements S.A.	71568
Nepomuk S.A.	71522	X-Rite Holdings S.à r.l.	71530
New Queens Park Development	71523	Zedra Holdings S.A.	71530

PP 2 Schouweiler, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 177.268.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 1^{er} février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 3 mars 2016.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2016078866/13.

(160044197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Pragmatic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 109, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 115.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016078867/10.

(160043836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Preof SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 186.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2016.

Référence de publication: 2016078868/10.

(160043992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Nepomuk S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 122.408.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 03 février 2016.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2016078812/11.

(160044357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Olympia Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 203.868.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2016.

Référence de publication: 2016078822/10.

(160044301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

New Queens Park Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 190.704.

Les statuts coordonnés au 24 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016078805/11.

(160045119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

P3 Gottfrieding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 199.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2016.

Référence de publication: 2016078874/10.

(160044291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Rakuten Payment Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 181.868.

Les statuts coordonnés au 29 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016078879/11.

(160044604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

RME Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.717.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016078914/10.

(160044922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

UX Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest, Bâtiment 38.
R.C.S. Luxembourg B 197.875.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.
Carlo GOEDERT
Notaire

Référence de publication: 2016079038/12.

(160043761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Spring Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 178.568.

Les statuts coordonnés au 23 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016078941/11.

(160044898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Schmitz Location S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9678 Nothum, 23, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 97.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016078956/9.

(160044852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

SEIF - Société Européenne d'Investissement Financier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone d'Activité Régionale.
R.C.S. Luxembourg B 45.000.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 février 2016.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2016078960/10.

(160044353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Vicence Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2517 Luxembourg, 80, Val du Scheid.
R.C.S. Luxembourg B 203.186.

Les statuts coordonnés au 02/03/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/03/2016.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2016079052/12.

(160044395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

TI Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.
R.C.S. Luxembourg B 195.154.

Rectificatif du document annexé au dépôt L160013612 du 22/01/2016

Les statuts coordonnés au 22 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016079017/12.

(160044768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

TKBRAS Kompressoren Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 195.927.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2016.

Référence de publication: 2016079019/10.

(160044403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

UBS ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.626.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016079034/10.

(160044861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

UBS Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.851.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016079036/10.

(160044908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Valeant Pharmaceuticals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.314.994.873,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.545.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2016.

Référence de publication: 2016079041/10.

(160044589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Luxembourg Central Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 47, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 197.324.

EXTRAIT

Le 7 mars 2016, HUO Xiaoyu (né le 12/03/1963), administrateur de la Société, demeurant à 104 Chengdu East Street, Nr 88 building Jinjiang District City, Sichuan Province, 610000 en Chine, qui s'est démissionné de sa fonction d'administrateur, approuvée par le Conseil d'Administration de la Société.

Le 9 mars 2016, HONG KONG TIMING P & P HOLDINGS LIMITED (Nr 2130978), administrateur de la Société, dont le siège social est à 181 Xin Ji Yuan Square, Room 1501, Hongkong Queen Grand-rue, à Hongkong en Chine, qui s'est démissionné de sa fonction d'administrateur, approuvée par le Conseil d'Administration de la Société.

Référence de publication: 2016080272/14.

(160046070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Home Planning Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.029.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 16 février 2016 à 10h

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Galina ROKOSUIEVA de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration coopte l'Administrateur remplaçant Monsieur Mathieu COURTOIS, né le 08.03.1983 à MESSANCY et ayant son adresse professionnelle au 45, route d'Arlon L-8009 STRASSEN.

Monsieur Mathieu COURTOIS reprendra le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2017 qui statuera sur les Comptes Annuels de l'an 2016.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires convoquée de façon extraordinaire en date du 1^{er} mars 2016 à 12 heures au siège social

L'Assemblée accepte la démission du Commissaire en fonction soit:

La société VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co Sàrl.

L'Assemblée décide de nommer un nouveau Commissaire à savoir:

Monsieur Reiner VAN TILBORG, né le 14.02.1958 à Wilrijk et ayant son adresse privée au 4d, rue Pletzer L-8080 BERTRANGE.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2017 qui statuera sur les Comptes Annuels de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOME PLANNING LUXEMBOURG SA

Référence de publication: 2016080175/26.

(160046489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Innsworth Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 183.847.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 26 février 2016

1. Monsieur Christophe-Emmanuel SACRE a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Monsieur Franck WEMERS, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 6 avril 1987, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16.3.2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Innsworth Investments II S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016080189/15.

(160046263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Adok Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

R.C.S. Luxembourg B 167.308.

Maître Olivier Hance, Avocat à la Cour, Hance Law, agissant en qualité de domiciliataire a décidé le 15/03/2016 de mettre fin au contrat de domiciliation qui le lie à la société Adok Investments SCA, immatriculée au RCS sous le numéro B167308 et ayant à ce jour son siège au 17 boulevard royal, 2449 Luxembourg avec effet au 15/03/2016. A partir de cette dernière date, le siège de la société aura donc été définitivement dénoncé.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Olivier Hance

Avocat à la cour / Hance Law

Référence de publication: 2016080618/13.

(160046758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Association des Donneurs de Sang Bénévoles de la Croix Rouge Luxembourgeoise Commune de Pétange, Association sans but lucratif,

(anc. Association des Donneurs de Sang Bénévoles de la Croix Rouge Luxembourgeoise Section de Pétange).

Siège social: L-4737 Pétange, rue Pierre Hamer.

R.C.S. Luxembourg F 9.156.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 mars 2015, il a été décidé par Vote unanime la modification suivante:

Ancien texte:

Art. 1^{er}. L'association est dénommée: Association des Donneurs de Sang Bénévoles de la Croix Rouge Luxembourgeoise Section de Pétange

Nouveau texte:

Art. 1^{er}. L'association est dénommée: Association des Donneurs de Sang Bénévoles de la Croix Rouge Luxembourgeoise Commune de Pétange

Pour le conseil d'Administration

Gaillard Albert / Thein Marie-Louise

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2016080628/20.

(160047396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Aurexia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 4, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 197.317.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 11 mars 2016 au siège social

L'assemblée générale a révoqué Monsieur Philippe Anquetil en tant que gérant de catégorie A de la Société.

L'assemblée générale a nommé Monsieur Eric VERNHES, Président de la société Aurexia SAS, né le 6 janvier 1976 à Paris 15E, France, demeurant 6, Avenue St Honoré d'Eylau, 75116 Paris, France en tant que gérant de catégorie A de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes annuels pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080634/15.

(160046870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

GL Europe Capital Solutions Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.554.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 Mars 2016

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Henry Saavedra de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 22 Janvier 2016.

- De nommer Excee Tan, né le 2 Septembre 1981 à Zamboanga, Philippines, demeurant professionnellement au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que gérant B de la Société avec effet au 22 Janvier 2016 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GL Europe Capital Solutions Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016080131/19.

(160046651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Foncière s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 63.970.

Les décisions suivantes sont prises en date du 10 mars 2016:

Monsieur Max HOBSCHEIT, demeurant à L-3638 Kayl, 27, rue Eweschbour, est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Monsieur Max HOBSCHEIT peut engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Monsieur Marc HOBSCHEIT, demeurant à L-1419 Luxembourg, 83, Montée de Dommeldange, est confirmé gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Monsieur Marc HOBSCHEIT peut engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2016080112/18.

(160046174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

FPI (Lux) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 203.871.

EXTRAIT

Suite à un contrat de transferts de parts effectif au 11 mars 2016, Thomas More Square (Lux) Holdings S.à r.l. (précédemment dénommée Résolution Thomas More Square Holdings S.à r.l.), une société ayant son siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, ayant un capital social de GBP 33.100,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B203198 a transféré 120 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Fidelidade -Property Europe S.A., une société régie par les lois du Portugal, ayant son siège social à Largo do Calhariz, n°30, freguesia da Misericórdia, 1200-086 Lisbonne, Portugal et immatriculée auprès du Registre du Commerce sous le numéro 502745711.

En conséquence, Fidelidade - Property Europe S.A. détient après ledit transfert la totalité des parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FPI (Lux) Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2016080117/18.

(160046447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Eva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 86.208.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 11 mars 2016 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2019

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Administrateur-Délégué et Président;

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

- Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

- EURAUDIT Sarl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016080083/18.

(160045771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Fontaine Blanc Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.930.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

«Par jugement du 10 mars 2016, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- FONTAINE BLANC HOLDING SA (B-79.930),

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Anita LECUIT, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Lionel GUETH-WOLF, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 10 avril 2015.

Pour extrait conforme
Lionel GUETH-WOLF
Le liquidateur

Référence de publication: 2016080090/18.

(160046206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Fund Advisers Europe SA - Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 31, rue Michel Engels.
R.C.S. Luxembourg B 166.198.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE*Extrait*

Il résulte des décisions lors de la tenue du procès-verbal du conseil d'administration de la société FUND ADVISERS EUROPE en date du 03 mars 2016 que:

La branche luxembourgeoise FUND ADVISERS Europe SA - Luxembourg, Société à responsabilité limitée, est clôturée à compter du 1^{er} janvier 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2016080095/14.

(160046434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Pemberton Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 196.697.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 11 février 2016, les administrateurs ont pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080354/12.

(160046015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

SVEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 82.222.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2016.

Référence de publication: 2016078996/10.

(160043800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

X-Rite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 152.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016079068/13.

(160044478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Zedra Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.
R.C.S. Luxembourg B 197.012.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2016079072/12.

(160044548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Siroll, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 179.159.

Les statuts coordonnés au 26/02/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/03/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016077462/12.

(160042599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Campia Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue Mühlenback.
R.C.S. Luxembourg B 139.976.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 8 mars 2016

1. Le conseil d'administration décide d'accepter la démission de Monsieur Natale Capula en tant qu'administrateur avec effet au 30 juin 2015.

2. Le Conseil d'administration coopte Monsieur Xavier VINCENT, né à Messancy (Belgique), le 9 novembre 1984, demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Natale CAPULA. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

3. Le siège social est transféré au 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg à la date du 22 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016079985/17.

(160046062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Avocado TopCo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 301.469,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 201.764.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth day of the month of February.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

An extraordinary general meeting of the shareholders of Avocado TopCo Luxembourg S.à r.l., (the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 201.764, incorporated by deed of Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, dated 20 November 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 325 of 5 February 2016.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, enacted on 10 February 2016, in the course of being published in the Mémorial.

The meeting was presided by Maître Vianney de Bagneaux, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

There were appointed as secretary and scrutineer Maître Justine Peduzzi, lawyer, residing professionally in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to record that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all the shares in issue in the Company were represented at the present general meeting. The same meeting waived the convening notices, the shareholders represented considering themselves as having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

2. As a result of the foregoing, the present meeting was regularly constituted and could validly deliberate on all items of the agenda.

3. The agenda of the meeting was as follows:

Agenda

1. To restructure the issued share capital of the Company by:

A. Creating ten (10) different classes of shares, namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares and determining the rights and obligations thereof by amending the articles of association as set forth below;

B. Reclassifying all the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares of the Company in one thousand two hundred and fifty (1,250) class A shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class B shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class C shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class D shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class E shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class F shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class G shares one thousand two hundred and fifty (1,250), class H shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class I shares and one thousand two hundred and fifty (1,250) class J shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

C. Increasing the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to three hundred and one thousand four hundred and sixty-nine Euro (EUR 301,469) by the issue of twenty-eight thousand eight hundred ninety-five (28,895) class A shares, twenty-eight thousand eight hundred ninety-five (28,895) class B shares, twenty-eight thousand eight hundred ninety-five (28,895) class C shares, twenty-eight thousand eight hundred ninety-five (28,895) class D shares, twenty-eight thousand eight hundred ninety-five (28,895) class E shares, twenty-eight thousand eight hundred ninety-five (28,895) class F shares, twenty-eight thousand eight hundred ninety-five (28,895) class G shares, twenty-eight thousand eight hundred ninety-five (28,895), class H shares, twenty-eight thousand eight hundred ninety-five (28,895) class I shares and twenty-eight thousand nine hundred fourteen (28,914) class J shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each (together the “New Shares”), for a total subscription price of two hundred eighty-eight thousand nine hundred and sixty-nine Euro (EUR 288,969) (the “Subscription Price”);

D. Approval of (i) Kirkbi Invest A/S, a company incorporated and existing under the laws of Denmark with registered office at Koldingvej 2, DK-7190 Billund, Denmark and registered with the Danish register under the number 31159830 and (ii) JCAN Conseil S.A.S., a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, with registered office at 81 rue de la Tour, 75016 Paris and in the process of being registered with the French Trade and Companies Register (the “New Shareholders”);

E. Subscription by the Sole Shareholder and the New Shareholders (together the “Subscribers”) to the New Shares in the proportion set forth in the table under item F to this agenda;

F. Payment of the Subscription Price by the Subscribers by way of a contribution in cash in the proportion indicated in the table below and Allocation of the nominal value of the New Shares of an amount of two hundred eighty-eight thousand nine hundred and sixty-nine Euro (EUR 288,969) so issued to the share capital.

Subscriber	Contribution in cash	Subscription price	Number and classes of New Shares subscribed
Avocado Topco Limited	EUR 228,512	EUR 228,512	22,850 class A shares; 22,850 class B shares; 22,850 class C shares; 22,850 class D shares; 22,850 class E shares; 22,850 class F shares; 22,850 class G shares; 22,850 class H shares; 22,850 class I shares; and 22,862 class J shares.
Kirkbi Invest A/S	EUR 60,253	EUR 60,253	6,025 class A shares; 6,025 class B shares; 6,025 class C shares; 6,025 class D shares; 6,025 class E shares; 6,025 class F shares; 6,025 class G shares; 6,025 class H shares; 6,025 class I shares; and 6,028 class J shares
JCAN Conseil S.A.S.	EUR 204	EUR 204	20 class A shares; 20 class B shares; 20 class C shares; 20 class D shares; 20 class E shares; 20 class F shares; 20 class G shares; 20 class H shares; 20 class I shares; and 24 class J shares

2. To fully restate the articles of association of the Company without amending the corporate object.

After having considered the above, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved to create ten (10) different classes of shares, namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, class J shares; and to determine the rights and obligations thereof by amending the articles of association as set forth in the second resolution.

The meeting resolved to reclassify all twelve thousand five hundred (12,500) existing shares of the Company in one thousand two hundred and fifty (1,250) class A shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class B shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class C shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class D shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class E shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class F shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class G shares one thousand two hundred and fifty (1,250) class H shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class I shares and one thousand two hundred and fifty (1,250) class J shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to three hundred and one thousand four hundred and sixty-nine Euro (EUR 301,469) by the issue of twenty-eight thousand eight hundred ninety-five (28,895) class A shares, twenty-eight thousand eight hundred ninety-five (28,895) class B shares, twenty-eight thousand eight hundred ninety-five (28,895) class C shares, twenty-eight thousand eight hundred ninety-five (28,895) class D shares, twenty-eight thousand eight hundred ninety-five (28,895) class E shares, twenty-eight thousand eight hundred ninety-five (28,895) class F shares, twenty-eight thousand eight hundred

ninety-five (28,895) class G shares, twenty-eight thousand eight hundred ninety-five (28,895), class H shares, twenty-eight thousand eight hundred ninety-five (28,895) class I shares and twenty-eight thousand nine hundred fourteen (28,914) class J shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the “New Shares”) for a total aggregate subscription price of two hundred eighty-eight thousand nine hundred and sixty-nine Euro (EUR 288,969) (the “Subscription Price”).

The meeting resolved to approve the New Shareholders of the Company namely (i) Kirkbi Invest A/S, a company incorporated and existing under the laws of Denmark with registered office at Koldingvej 2, DK-7190 Billund, Denmark, and registered with the Danish register under the number 31159830 and (ii) JCAN Conseil S.A.S., a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, with registered office at 81 rue de la Tour, 75016 Paris and in the process of being registered with the French trade and companies register as new shareholders of the Company.

Thereupon, the New Shareholders will thus resolve on the remaining items of the agenda.

The Subscribers fully paid the Subscription Price in cash as specified in the table in the agenda. Evidence of the payment of the Subscription Price to the Company was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate an amount of nominal value of the New Shares of an amount of two hundred eighty-eight thousand nine hundred and sixty-nine Euro (EUR 288,969) so issued to the share capital.

Second resolution

The meeting resolved to fully restate the articles of association of the Company, without amending the corporate object, which shall now read as follows:

“ **Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles (the “Articles”).

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The Company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of “Avocado Topco Luxembourg S.à r.l.” a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the Board.

Art. 6.

6.1 The issued share capital of the Company is set at an amount of three hundred and one thousand four hundred and sixty-nine Euro (EUR 301,469) divided into:

- thirty thousand one hundred and forty-five (30,145) Class A Shares,
- thirty thousand one hundred and forty-five (30,145) Class B Shares,
- thirty thousand one hundred and forty-five (30,145) Class C Shares,
- thirty thousand one hundred and forty-five (30,145) Class D Shares,
- thirty thousand one hundred and forty-five (30,145) Class E Shares,
- thirty thousand one hundred and forty-five (30,145) Class F Shares,
- thirty thousand one hundred and forty-five (30,145) Class G Shares,
- thirty thousand one hundred and forty-five (30,145) Class H Shares,
- thirty thousand one hundred and forty-five (30,145) Class I Shares,
- thirty thousand one hundred and sixty-four (30,164) Class J Shares,

each with a nominal value of one Euro (EUR 1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

6.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, or as the case may be, by any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any).

6.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

6.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in Article 6.3) and subject to any provision of any shareholders' agreement relating to the Company, such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class or to such proportion and amount as otherwise determined in these Articles to the Available Amount (with the limitation however to the Total Redemption Amount as determined by the general meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Redemption Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

6.4.1 The Redemption Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Redemption Amount (determined in accordance with 6.4 above and the Articles or any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any)) by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.4.2 The Total Redemption Amount shall be an amount determined by the Board and approved by the general meeting of the Shareholders of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Redemption Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by a resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Redemption Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Redemption Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.5 In addition to the issued capital, there may be set up a share premium account and/or special equity reserve account (account 115 "compte des apports des associés non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Standard Chart of Accounts) (the "Account 115") to which any premium paid on the shares of the Company in addition to their nominal value is transferred. The amount of the share premium account and/or the Account 115 shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles.

Art. 7.

7.1. Subject to the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any), if it is determined by the Board, that it is necessary or desirable for the Company to issue New Securities to raise cash resources, such New Securities shall be issued at fair market value as determined by the Board.

7.2 Pre-emptive Rights

(a) Subject to Articles 7.1 and 7.3, if the Company proposes to issue any New Securities to, or enter into any contracts, commitments, agreements, understandings or arrangements of any kind relating to the issuance of any New Securities with, any person (other than any member of the Group), the Company shall deliver to each Institutional Investor that is a Holder of the relevant class of Interests to be issued a written notice (each a "New Securities Notice") of such proposed issuance at least fifteen (15) Business Days prior to the date of the proposed issuance (the period from the effectiveness pursuant to the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company of such New Securities Notice until the date of such proposed issuance, the "Subscription Period"). Such New Securities Notice shall set out the relevant entitlement of the Interest Holder that receives such New Securities Notice for each class of New Securities and the aggregate subscription price for each such entitlement.

(b) Subject to Article 7.3, each Interest Holder receiving a New Securities Notice (an Interest Holder that exercises the option, a "Participating Institutional Investor") shall have the option, exercisable at any time during the first ten (10) Business Days of the Subscription Period, by delivering written notice to the Company to subscribe (or to nominate any person that would be eligible to be its Permitted Transferee to subscribe for, subject to such nominee adhering to the terms of any shareholders' agreement relating to the Company (each a "Nominated Person") for:

(i) any number (rounded to the nearest whole unit number) of such New Securities up to such Participating Institutional Investor's relevant Sharing Percentage (as a proportion of the Sharing Percentages of both Institutional Investors) of each class of New Securities; and

(ii) New Securities which are not accepted by other Interest Holders (specifying a maximum number) ("Excess Securities"),

in each case on the same terms as those of the proposed issuance of such New Securities.

(c) On expiry of the acceptance period referred to in Article 7.2 (b), New Securities shall be allotted to each Participating Institutional Investor, and Excess Securities shall be allotted to each Participating Institutional Investor which has indicated that it will accept Excess Securities (up to the maximum number of Excess Securities which that Participating Institutional

Investor indicated it is willing to accept) in proportion to its Sharing Percentage as compared with the aggregate Sharing Percentage of all those Participating Institutional Investors which have indicated that they would accept Excess Securities.

(d) In the event that New Securities are not allotted to Participating Institutional Investors pursuant to this Article 7.2, the Company may offer the New Securities which were subject to the purchase right but were not purchased by the Participating Institutional Investor (s) to such Third Party as it deems fit, provided that:

(i) the offer is made within thirty (30) Business Days of the expiry of the acceptance period referred to in Article 7.2 (b);

(ii) the offer is on terms no more favourable than those offered to the Participating Institutional Investors;

(iii) the offer is made in such manner as the Board (acting in good faith) thinks is most beneficial to the Group; and

(iv) prior to subscribing for any New Securities, the Third Party adheres to the terms of any shareholders' agreement relating to the Company.

(e) Notwithstanding the foregoing provisions of this Article 7.2, in the event that the Board determines that any issue of New Securities subject to this Article 7.2 is required prior to the expiration of the Subscription Period due to a serious risk that the Group will not be able to meet its financial covenant tests under the Finance Documents, the Company may proceed to complete an issue to any Interest Holder prior to the expiration of the Subscription Period, so long as provision is made in such issue such that within sixty (60) days subsequent to the Subscription Period the purchaser(s) of the New Securities so issued will be obligated to transfer (at no additional cost to such Interest Holder that is incremental to the price such Interest Holder would have paid had such Interest Holder purchased such New Securities directly pursuant to the offer) that portion of such New Securities to any Interest Holder properly electing to participate in such issue of New Securities and Excess Securities pursuant to this Article 7.2 sufficient to satisfy the terms of this Article 7.2 as if such Holder of Interests had acquired such Interests pursuant to Article 7.2).

7.3. Excepted Issuances

(a) The terms of Article 7.2 shall not apply to:

(i) the issuance or grant of New Securities pursuant to any equity-based employee benefits plan or arrangement or to directors, officers, employees or consultants of any member of the Group pursuant to individual employment arrangements (not including to Blackstone or its Affiliates);

(ii) the issuance or sale of New Securities to a seller or its designee in connection with, and as consideration for, the Group's direct or indirect acquisition by merger or other business combination of any person's business or assets or pursuant to any joint venture, partnership or other strategic transaction (not including to Blackstone or its Affiliates);

(iii) the issuance or sale of New Securities to financial institutions, commercial lenders or other debt providers or their designees, in connection with commercial loans or other bona fide debt financing on commercial terms by such financial institutions, commercial lenders or other debt providers, in each case, provided that the Board or, as applicable, the Institutional Investors reasonably and in good faith believes that it is commercially desirable to sell or issue such New Securities to such person in order to facilitate such debt financing (not including to Blackstone or its Affiliates) subject to the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any);

(iv) the issuance of New Securities pursuant to or following a Listing (not including to Blackstone or its Affiliates); or

(v) the issuance of New Securities to existing Holders of Interests pro rata to their holdings in connection with any pro rata share split or any Reorganisation.

(b) Notwithstanding the provisions of Article 7.2, if the offer, subscription or sale of New Securities to any Interest Holder (excluding Kirkbi) (i) required the production of a prospectus or an equivalent form of offering document, or (ii) could be made in compliance with all applicable laws and regulations without unreasonable delay or expense (with the unreasonableness of any delay or expense to be determined by taking into account the proceeds to be raised by the New Securities issuance as compared to the delay or expense), then such Interest Holder (excluding Kirkbi) may, as determined in accordance with the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company, be excluded from such offer, subscription or sale.

Art. 8. Each Share gives rights to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of Shares in existence. In respect of any distribution, repurchase and cancellation or liquidation, the amount of such return shall be allocated in accordance with these Articles and the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any).

Art. 9.

9.1. The transfer of Shares is stated in a notarial deed or by private instrument. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable, subject to the provisions of this Article 9.

9.2. In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, subject to the provisions of this Article 9.

9.3. General Transfer Restrictions

(a) No Transfers of Interests are permitted other than in accordance with this Article 9 and any shareholders' agreement relating to the Company.

(b) Cayco shall be entitled to Transfer all or a portion of its Interests (i) at any time subject to (as applicable) Article 9.5 and 9.6, or (ii) pursuant to a Permitted Transfer or a Listing. Any purported Transfer of Interests which does not comply with this Article 9.3(c) shall be void and of no effect and the Company shall in no way give effect to any such impermissible Transfer. In relation to any purported Transfer which does comply with this Article 9.3(c), each Shareholder shall at Cayco's expense, except as otherwise set out in any shareholders' agreement relating to the Company, (a) give such co-operation and assistance as Cayco may reasonably request, and (b) exercise all such rights and powers (to the extent permitted by law) as such Shareholder may have in relation to the Company, whether as a Shareholder or otherwise, so as to ensure that the Transfer is achieved in accordance with Cayco's request.

(c) Kirkbi shall be entitled to Transfer all or a portion of its Interests pursuant to a Permitted Transfer or a Listing. Any purported Transfer of Interests which does not comply with this Article 9.3(d) shall be void and of no effect and the Company shall in no way give effect to any such impermissible Transfer. In relation to any purported Transfer which does comply with this Article 9.3(d), each Shareholder shall at Kirkbi's expense, except as otherwise set out in any shareholders' agreement relating to the Company, (a) give such co-operation and assistance as Kirkbi may reasonably request, and (b) exercise all such rights and powers (to the extent permitted by law) as such Shareholder may have in relation to the Company, whether as a Shareholder or otherwise, so as to ensure that the Transfer is achieved in accordance with Kirkbi's request.

(d) The Director Investor shall not be entitled to Transfer, other than in accordance with Article 9.6, except with the prior written consent of Cayco and Kirkbi. Any purported Transfer of Interests which does not comply with this Article 9.3 (d) shall be void and of no effect and the Company shall in no way give effect to any such impermissible Transfer.

(e) If at any time following a Transfer to a Permitted Transferee such entity ceases to be a Permitted Transferee then in such case either Cayco or Kirkbi (as the case may be) shall procure that all Interests so Transferred shall be Transferred to (in the case of Cayco) another Affiliate of Cayco or a Permitted Transferee of Cayco or (in the case of Kirkbi) another Affiliate of Kirkbi or a Permitted Transferee of Kirkbi.

9.4. Other Transfer Restrictions

(a) In addition to any other restrictions on the Transfer of Interests contained herein, each Interest Holder agrees that in no event shall any Transfer of Interests by any Holder be made without Cayco's prior written consent:

- (i) to any person who lacks the legal right, power or capacity to own such Interests;
- (ii) if such Transfer requires or would result in a requirement for the registration or other qualification of such Interests pursuant to any applicable securities laws or if in the determination of the Board, such Transfer would require the prior consent of any regulatory agency and such prior consent has not been obtained; or
- (iii) as determined in accordance with the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company.

(b) No Transfer of an Interest may be made or recorded in the books and records of the Company unless the Transferee shall deliver to the Company notice of such Transfer, including a fully executed copy of all documentation and agreements relating to the Transfer and, as a condition to any such Transfer, each Holder of Interests effecting such Transfer shall cause such Transferee to deliver to the Company and to Cayco a deed of adherence of such Transferee to any shareholders' agreement relating to the Company, in all material respects in the form as determined by any shareholders' agreement relating to the Company, in respect of the Interests that are the subject of the Transfer. This Article 9.4 (b) shall not apply to any Transfer pursuant to a Listing or, following a Listing, in a transaction involving a Transfer of Shares to public shareholders.

9.5. Tag-Along Rights

(a) If Cayco proposes to Transfer (excluding pursuant to a Listing or a Permitted Transfer) to a bona fide Third Party (such person, the "Proposed Transferee") any Interests (a "Proposed Sale"), Cayco shall furnish any other Institutional Investor with a written notice of such Proposed Sale (the "Tag-Along Notice").

(b) The Tag-Along Notice shall include the material terms and conditions of the Proposed Sale, including (i) the number of and class of Interests proposed to be so Transferred, (ii) the name, address, ultimate controller and ultimate beneficial owner of the Proposed Transferee, (iii) the proposed amount and form of consideration per Interest (including any contingent or deferred consideration and any arrangements pursuant to which further consideration or value is received in exchange for or in connection with the Transfer to a Third Party), and (iv) the fractions for each class of Interest being sold, each expressed as a percentage, determined by dividing the Sharing Percentage attributed to the Interests being sold by Cayco by the total Sharing Percentage of Cayco (the "Tag-Along Sale Percentage").

(c) Each Institutional Investor (other than Cayco) (each a "Tagging Shareholder") shall have the right (the "Tag-Along Right") to require such Proposed Transferee to purchase in accordance with this Article 9.5:

(i) unless this Article 9.5(c)(ii) applies, a portion of its Interests up to the Tag-Along Sale Percentage of such Holder's relevant class of Interests; and

(ii) if (A) the result of such Transfer will be a Change of Control, and (B) Kirkbi has legitimate and reasonable concerns regarding reputational risk to Kirkbi in respect of the Proposed Transferee and has given Cayco written notice of such concern within ten (10) Business Days of receipt of the Tag-Along Notice, up to 100% of Kirkbi's relevant class of Interests.

(d) The Tagging Shareholder must exercise the Tag-Along Rights within fifteen (15) Business Days following delivery of the Tag-Along Notice by delivering a written notice (the “Tag-Along Offer”) to Cayco and the Company indicating its desire to exercise its rights and specifying the class and number of Interests it desires to Transfer and the consideration payable, provided that in respect of each class of Interests, such number does not exceed the Tag-Along Sale Percentage of such Tagging Shareholder's relevant class of Interests, (unless the Tagging Shareholder is entitled to require, and requires, the Proposed Transferee to purchase 100% of its Interests in accordance with Article 9.5 (ii)). If a Tagging Shareholder does not make a Tag-Along Offer in compliance with the above requirements, including the time period, it shall be deemed to have waived its Tag-Along Rights with respect to such Proposed Sale (a “Tagging Waiver”), and Cayco shall thereafter be free to Transfer the Interests to the Proposed Transferee, for the same form of consideration, at a price no greater than the price set forth in the Tag-Along Notice.

(e) The offer of the Tagging Shareholder contained in the Tag-Along Offer shall be irrevocable except as provided below and, to the extent such offer is accepted, the Tagging Shareholder shall be bound and obligated to Transfer in the Proposed Sale on the same terms and conditions and at the same time with respect to each Interest Transferred, as Cayco, up to such number of Interests of each relevant class as the Tagging Shareholder shall have specified in its Tag-Along Offer (prepared in accordance with Article 9.5 (c)) provided, however, that if the Tagging Shareholder elects to sell a number of Interests of a certain class which, when aggregated with the number of Interests of the same class as Cayco wishes to sell, is greater than the number of Interests of such class which the Proposed Transferee wishes to purchase, the number of Interests of such class to be sold by Cayco and the Tagging Shareholder shall be reduced proportionately based on the number of Interests of such class each wishes to sell, provided that if the Tagging Shareholder is entitled to require, and requires, the Proposed Transferee to purchase 100% of its Interests in accordance with Article 9.5(c)(ii) and such number of Interests, when aggregated with the number of Interests of the same class as Cayco wishes to sell, is greater than the number of Interests of such class which the Proposed Transferee wishes to purchase, then 100% of the Tagging Shareholder's Interests shall be sold to the Proposed Transferee and the number of Interests sold by Cayco shall be reduced accordingly. If the material terms of the Proposed Sale change with the result that the price per Interest shall be less than the prices set forth in the Tag-Along Notice or the form of consideration shall be different or the other terms and conditions shall be materially less favorable to Cayco and the Tagging Shareholder than those set forth in the Tag-Along Notice, the Tagging Shareholder shall, within ten (10) Business Days of being notified of such change in price per Interest or such change in terms and conditions, be permitted to withdraw the offer contained in the Tag-Along Offer by written notice to Cayco and upon such withdrawal shall be released from its obligations.

9.6. Drag-Along Obligations

(a) If Cayco (the “Dragging Shareholder”) proposes to Transfer Interests (excluding pursuant to a Listing or a Permitted Transfer) to a bona fide Third Party and the result of such Transfer will be a Change of Control (a “Sale Proposal”), then the Dragging Shareholder shall be entitled to deliver a written notice (a “Required Sale Notice”) with respect to such Sale Proposal at least ten (10) Business Days prior to the anticipated closing date of such Sale Proposal (a “Required Sale”) to the Company and to each other Interest Holder (“Dragged Shareholder”).

(b) The Required Sale Notice will include the material terms and conditions of the Required Sale, including:

(i) the name and address of the Proposed Transferee;

(ii) the proposed amount and form of consideration per Interest (which shall be determined in accordance with any provisions of any shareholders' agreement relating to the Company and which shall include any contingent or deferred consideration and any arrangements pursuant to which further consideration or value is received in exchange for or in connection with the Transfer by the Dragging Shareholder) (the “Dragging Consideration”) and the number of Interests to be Transferred; and

(iii) if known, the proposed Transfer date;

(c) each Dragged Shareholder, upon receipt of a Required Sale Notice, shall be obligated to sell up to the fraction of Interests (for each class of Interest being sold), each expressed as a percentage, determined by dividing the Sharing Percentage attributed to the Interests being sold by the Dragging Shareholder by the total Sharing Percentage of the Dragging Shareholder,

and, participate in the Required Sale contemplated by the Sale Proposal pursuant to the same terms and conditions as apply to the Dragging Shareholder including the price and the form of the Dragging Consideration and the time of the Transfer date.

(d) If at the end of the one hundred twentieth (120th) day after the date of delivery of the Required Sale Notice (as such period may be extended to obtain required regulatory approvals) the Dragging Shareholder has not completed the proposed sale, the Required Sale Notice shall be null and void, the Dragged Shareholders shall be released from their obligations under the Required Sale Notice and it shall be necessary for a separate Required Sale Notice to be furnished and the terms and provisions of this Article 9.6 separately complied with in order to consummate any Sale Proposal.

(e) In the event that the Dragging Consideration received pursuant to a Required Sale is not cash or securities listed on a Recognised Stock Exchange, the cash equivalent value of such securities (or other securities in kind or assets) shall be determined by Cayco, acting in good faith, in accordance with the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company.

(f) For the avoidance of doubt, nothing in this Article 9.6 shall inhibit the rights and obligations of any Holder of Interests under Article 9.5 of the Articles.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the Company.

Art. 12.

12.1 The Company is administered by one or several managers, not necessarily Shareholders.

12.2 The managers shall be elected by the general meeting of Shareholders (i) upon proposal of Cayco for the appointment of the class A managers and (ii) upon proposal of Kirkbi where it holds at least 10% of the Interests for the appointment of one class B manager. In case of a sole Shareholder or if Kirkbi does not hold at least 10% of the Interests, the managers will be elected by, respectively, Cayco. The Board may appoint a chairman among its members, which shall be a class A manager in the event the general meeting of Shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B manager). The chairman shall not have a casting vote. Any manager may be removed with or without cause and/or replaced from time to time and at any time by resolution of the general meeting of the Shareholders.

12.3 In addition, the Shareholders shall be entitled to appoint one or several observers at the Board, except that Kirkbi shall be entitled to appoint only one observer for so long as it holds at least 10% of the Interests. The observer(s) shall be convened at meetings of the Board pursuant to the same provisions as set forth herein for the managers, but shall not be entitled to vote on any questions arising at any such meetings.

12.4 The Board may establish committees as approved by the Board, the authority of each to be determined from time to time by the Board, subject to the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company. Except if otherwise provided by the general meeting of Shareholders, in dealing with Third Parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's object.

12.5 The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers.

12.6 Meetings of the Board may be called by a majority of the managers or the chairman by written notice to be given to the managers at least five (5) Business Days in advance of the date foreseen for the meeting, either personally, by telephone, by mail, by email or by any other means of communication reasonably calculated to give notice. Any manager may call a meeting of the Board on not less than ten (10) Business Days' notice to each other manager (unless each manager of the Board otherwise agrees), either personally, by telephone, by mail, by electronic mail or by any other means of communication reasonably calculated to give notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, email or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board. No notice shall be required in case all the members of the Board are present or represented at a meeting and have waived the convening requirements and formalities.

12.7 In case of plurality of managers, meetings of the Board will be validly held provided that the majority of managers (including a class B manager (if any) provided that a class B manager is not required to constitute quorum at any adjourned meetings) are present and subject to any quorum requirements relating to the meetings of the Board contained in any shareholders' agreement relating to the Company.

12.8 Resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented, except for reserved matters as may be determined by any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any), which will be subject to the prior approval of Kirkbi.

12.9 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

12.10 Any manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another manager as his proxy.

12.11 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each Shareholder may take part in collective decisions of the general meeting of shareholders irrespective of the numbers of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each Shareholder may appoint a proxy to represent him at the general meetings.

A written decision, signed by all the Shareholders, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Shareholders, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the Shareholders of the Company.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by a general meeting of Shareholders owning more than half of the share capital, save a higher majority is provided in these Articles, by applicable law or subject to the favourable vote of Kirkbi in case of reserved matters as may be determined by any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any). In case the number of Shareholders is less than twenty-five, Article 193 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.

Art. 16. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Art. 18. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of the Shareholders of the Company in accordance with the provisions set forth hereafter.

The general meeting of the Shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

The share premium account, if any, may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

In the event of a dividend declaration and subject to the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.65% of the nominal value of the Class A Shares held by them; the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.60% of the nominal value of the Class B Shares held by them; the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.55% of the nominal value of the Class C Shares held by them; the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.50% of the nominal value of the Class D Shares held by them; the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.45% of the nominal value of the Class E Shares held by them; the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.40% of the nominal value of the Class F Shares held by them; the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.35% of the nominal value of the Class G Shares held by them; the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.30% of the nominal value of the Class H Shares held by them; the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.25% of the nominal value of the Class I Shares held by them; the holders of Class J Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.20% of the nominal value of the Class J Shares held by them;

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the Shareholders starting with the last Class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

Art. 20. At the time of the winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who will fix their powers and remuneration.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions, subject to the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company (if any).

Art. 21. The Shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Art. 22. Definitions.

“Acquisition”	shall mean the acquisition by Bidco of Armacell pursuant to the SPA and the other transactions contemplated by the SPA.
“Affiliate”	shall mean, with respect to any person, another person Controlled directly or indirectly by such first person, Controlling directly or indirectly such first person or directly or indirectly under the same Control as such first person and in relation to an individual shall mean any Relation of such individual, provided however that portfolio companies of (i) Blackstone or (ii) Affiliates of Blackstone (“Affiliated Portfolio Companies”) shall not be deemed to be Affiliates of Blackstone or Blackstone's Affiliates, and “Affiliated” shall have a meaning correlative to the foregoing.
“Armacell”	shall mean Armacell International S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the registration number B 176931 and having its registered office at 89B, rue Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.
“Available Amount”	means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be redeemed but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.
“Bidco”	means Avocado BidCo Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having an initial share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under registration number B 190853, and having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Grand Duchy of Luxembourg.
“Blackstone”	shall mean collectively (i) Blackstone Capital Partners (Cayman) VI L.P., (ii) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI - ESC L.P. and (iii) BCP SBS Holdings L.L.C.
“Board”	shall mean the board of the Company.
“Business Day”	shall mean a day on which banks are open for business in London, New York, Luxembourg and the Cayman Islands (which, for the avoidance of doubt, shall not include Saturdays, Sundays and public holidays in any of these places).
“Change of Control”	the consummation of a transaction or a series of related transactions (including any private sale for cash or for securities or a merger, consolidation, contribution or similar transaction) with any Third Party or Third Parties the result of which is that Blackstone and/or its Permitted Transferees no longer have direct or indirect ownership of more than 50% of the voting securities of the Group.
“Class A Shares”	shall mean the Class A ordinary shares of EUR 1 nominal value each in the capital of the Company, with the rights attached and subject to the restrictions described herein, to the extent issued and outstanding from time to time.
“Class B Shares”	shall mean the Class B ordinary shares of EUR 1 nominal value each in the capital of the Company, with the rights attached and subject to the restrictions described herein, to the extent issued and outstanding from time to time.
“Class C Shares”	shall mean the Class C ordinary shares of EUR 1 nominal value each in the capital of the Company, with the rights attached and subject to the restrictions described herein, to the extent issued and outstanding from time to time.

“Class D Shares”	shall mean the Class D ordinary shares of EUR 1 nominal value each in the capital of the Company, with the rights attached and subject to the restrictions described herein, to the extent issued and outstanding from time to time.
“Class E Shares”	shall mean the Class E ordinary shares of EUR 1 nominal value each in the capital of the Company, with the rights attached and subject to the restrictions described herein, to the extent issued and outstanding from time to time.
“Class F Shares”	shall mean the Class F ordinary shares of EUR 1 nominal value each in the capital of the Company, with the rights attached and subject to the restrictions described herein, to the extent issued and outstanding from time to time.
“Class G Shares”	shall mean the Class G ordinary shares of EUR 1 nominal value each in the capital of the Company, with the rights attached and subject to the restrictions described herein, to the extent issued and outstanding from time to time.
“Class H Shares”	shall mean the Class H ordinary shares of EUR 1 nominal value each in the capital of the Company, with the rights attached and subject to the restrictions described herein, to the extent issued and outstanding from time to time.
“Class I Shares”	shall mean the Class I ordinary shares of EUR 1 nominal value each in the capital of the Company, with the rights attached and subject to the restrictions described herein, to the extent issued and outstanding from time to time.
“Class J Shares”	shall mean the Class J ordinary shares of EUR 1 nominal value each in the capital of the Company, with the rights attached and subject to the restrictions described herein, to the extent issued and outstanding from time to time.
“Completion”	shall mean the closing of the transactions contemplated under the SPA.
“Control”	shall mean with respect to a person (other than an individual) (a) direct or indirect ownership of more than 50% of the voting securities of such person, (b) the right to appoint, or cause the appointment of, more than 50% of the members of the Board (or similar governing body) of such person or (c) the right to manage, or direct the management of, on a discretionary basis, the assets of such person, and, for the avoidance of doubt, a general partner is deemed to Control a limited partnership and, solely for the purposes of this Agreement, a fund advised or managed directly or indirectly by a person shall also be deemed to be Controlled by such person (and the terms “Controlling” and “Controlled” shall have meanings correlative to the foregoing).
“Cayco”	shall mean Avocado Topco Limited, a limited liability company registered in the Cayman Islands under registration number MC-305956, and having its registered office at the offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands.
“Director Investor”	means Jean-Carlos Angulo, residing at 81 rue de la Tour, 75116, Paris.
“Dragging Consideration”	shall have the meaning set forth in Article 9.6(b).
“Dragging Shareholder”	shall have the meaning set forth in Article 9.6(a).
“Dragged Shareholder”	shall have the meaning set forth in Article 9.6(a).
“Finance Documents”	shall mean (x) all financing or refinancing agreements entered into by a Group Company from time to time, including (i) such agreements entered into for meeting the costs of the Acquisition and any associated revolving credit, working capital or similar facilities, including any term loan agreements and credit agreements, intercreditor documents, security documents, bill acceptance or bill endorsement facility, note purchase facility or the issue of bonds, notes, debentures, loan stock or any similar instrument and (ii) any other agreements entered into by a Group Company for raising debt, and (y) the documentation in respect of any replacement or refinancing of the indebtedness pursuant to any of the foregoing.
“Group”	shall mean the Company and the Company's direct and indirect subsidiaries.
“Group Company”	shall mean any member of the Group.
“Holdco”	means Avocado Holdco Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, with an initial share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under registration number 201575, and having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Grand Duchy of Luxembourg.

“Interests”	shall mean the Shares, PECs, any other securities of the Company and any securities issued as a dividend in kind with respect to any of the foregoing and any securities issued in exchange thereof or upon any reclassification thereof.
“Interest Holder”	shall mean any holder of Interests.
“Interim Accounts”	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
“Interim Account Date”	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase of the relevant class of shares.
“Institutional Investor”	shall mean Cayco and Kirkbi (or any of their respective Permitted Transferees to which Interests may have been Transferred in accordance with any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any)) and the term “Institutional Investors” shall have the meaning correlative to the foregoing.
“Kirkbi”	shall mean Kirkbi Invest A/S, Koldingvej 2, DK-7190 Billund, Denmark, Register No. 31159830.
“Listing”	shall mean the admission to listing on a Recognised Stock Exchange of a class of shares or any other instruments primarily representing an interest in the shares of any Group Company, or, if applicable, any Parent, as determined by the Board of such entity, subject to any change of legal form of such Group Company as may be required by Luxembourg law.
“New Securities”	shall mean any newly issued Interests or any other securities or shareholder loans of the Company after Completion.
“New Securities Notice”	shall have the meaning set forth in Article 7.1(a).
“Nominated Person”	shall have the meaning set forth in Article 7.2(b).
“Parent”	shall mean a person that Controls, directly or indirectly, the business of the Group from time to time and does not own material assets or businesses that are not related to the business of the Group.
“Participating Institutional Investor”	shall have the meaning set forth in Article 7.2(b).
“PECs”	shall mean the preferred equity certificates of the Company set forth in any shareholders' agreement relating to the Company (the terms and conditions in any shareholders' agreement relating to the Company, as the same may be amended, restated, modified or supplemented from time to time in accordance with the terms thereof and any shareholders' agreement relating to the Company, the “PEC Terms and Conditions”) and any new preferred equity certificates of the Company having substantially the same terms and conditions as the PEC Terms and Conditions.
“Permitted Transfer”	shall mean a Transfer of Interests to a Permitted Transferee.
“Permitted Transferee”	shall mean: (a) in relation to Cayco, (i) any investment fund or funds, or any Affiliate of any such investment fund or funds, advised by an adviser or sub-adviser Affiliated with The Blackstone Group L.P., or (ii) any person that Controls an investment fund advised by an adviser or sub-adviser Affiliated with The Blackstone Group L.P.; and (b) in relation to Kirkbi, any Affiliate or successor in law of Kirkbi.
“Proposed Sale”	shall have the meaning set forth in Article 9.5(a).
“Proposed Transferee”	shall have the meaning set forth in Article 9.5(a).
“Recognised Stock Exchange”	shall have the meaning set forth in Section 1137 of the Corporation Tax Act 2010.
“Redemption Value Per Share”	means the amount resulting from the division of the relevant Total Redemption Amount by the number of Shares in issue in the class(es) to be repurchased.
“Relations”	shall mean, in relation to an individual, such individual's spouse or descendants.
“Reorganisation”	shall mean any actions taken by a Group Company at any time prior to and in contemplation of a Listing or upon or following a Listing, upon the approval of the board of the relevant Group Company, as may be necessary, appropriate or desirable to liquidate, dissolve or wind up, merge, reorganise, recapitalise or otherwise restructure any Group Company, in each case, so as to optimise the corporate structure as is appropriate in light of tax, legal or other considerations.
“Representatives”	shall mean each Affiliate of a Shareholder, each adviser to a Shareholder or its Affiliate, and each of their respective directors, managers, officers, partners, principals, employees, professional advisers, general and limited partners and agents.
“Required Sale Notice”	shall have the meaning set forth in Article 9.6(a);
“Sale Proposal”	shall have the meaning set forth in Article 9.6(a).

“Shareholder”	shall mean any holder of Shares in the Company and shall also include any person that accedes to any shareholders' agreement relating to the Company as a Shareholder.
“Shares”	shall mean the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares.
“Sharing Percentage”	shall mean, in respect of any class of Interests, as of any date of determination, with respect to any Holder of Interests, a figure, expressed as a percentage calculated by dividing (a) the aggregate number of Interests of the relevant class held by that older by (b) the aggregate number of all Interests of the relevant class outstanding at that date.
“SPA”	shall mean the sale and purchase agreement dated 28 November 2015 between, among others, Ultima Intermediate S.à r.l. and Bidco.
“Subscription Period”	shall have the meaning set forth in Article 7.2(a).
“Tag-Along Notice”	shall have the meaning set forth in Article 9.5(a).
Tag-Along Offer”	shall have the meaning set forth in Article 9.5(c).
“Tag-Along Right”	shall have the meaning set forth in Article 9.5(c).
“Tag-Along Sale Percentage”	shall have the meaning set forth in Article 9.5(b).
“Tagging Shareholder”	shall have the meaning set forth in Article 9.5(c).
“Tagging Waiver”	shall have the meaning set forth in Article 9.5(c).
“Third Party”	shall mean any person that is not a Company's Affiliate or Affiliate of the Group.
“Total Redemption Amount”	means the amount determined by the general meeting of shareholders of the Company as total redemption amount at the time of a repurchase of one or more classes of shares within the limits of the Available Amount.
“Transfer”	shall mean a transfer, sale, assignment, pledge, hypothecation or other disposition by a person of a legal or beneficial interest in another person, whether directly or indirectly, including pursuant to the creation of a derivative contract or security, the grant of an option or other right, the imposition of a restriction on disposition or voting, by operation of law, by any disposition of an interest in any parent holding company of such person, by any disposition of an interest of any kind in or in relation to any Interest or any right to control the voting or other rights attributable to any Interest, or any other form of indirect transfer (but excluding any direct or indirect Transfer of any interest in Blackstone or Kirkbi) (and the terms “Transferring” and “Transferred” and to “Transfer” shall have meanings correlative to the foregoing).
“Transferee”	shall mean any person to whom Interests are Transferred in accordance with the terms of the Articles and any shareholders' agreement relating to the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,500.-.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The present deed having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-cinquième jour du mois de février.

Par-devant nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de Avocado TopCo Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 201.764, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Kessler, notaire, de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 novembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 325 du 5 février 2016.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 février 2016, en cours de publication au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Maître Vianney de Bagneaux, avocat, demeurant à Luxembourg.

Maître Justine Peduzzi, avocate, a été nommée comme secrétaire et scrutateur, résidant professionnellement au Luxembourg. Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s), le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée à ce document afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Tel qu'il ressort de ladite liste de présence, toutes les actions émises dans la Société étaient représentées à la présente assemblée générale. Cette même assemblée a renoncé aux avis de convocation, les associés représentés se considérant comme ayant parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

2. En raison de ce qui précède, la présente assemblée était régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Restructurer le capital social émis de la Société par:

A. Création de dix (10) classes de parts sociales différentes, à savoir les parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I et parts sociales de classe J et détermination des droits et obligations par la modification des statuts tels qu'énoncé ci-dessous;

B. Reclassification de toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe A, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe C, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe D, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe E, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe G, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe H, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe I, and mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune;

C. Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à trois cent un mille quatre cent soixante-neuf euros (301.469 EUR) par l'émission de vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (28.895) parts sociales de classe A, vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (28.895) parts sociales de classe B, vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (28.895) parts sociales de classe C, vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (28.895) parts sociales de classe D, vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (28.895) parts sociales de classe E, t vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (28.895) parts sociales de classe F, vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (28.895) parts sociales de classe G, vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (28.895) parts sociales de classe H, vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (28.895) parts sociales de classe I, and vingt-huit mille neuf cent quatorze (28.914) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix de souscription total de deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-neuf euros (288.969 EUR) (le «Prix de Souscription»);

D. Approbation de (i) Kirkbi Invest A/S, une société de droit danois ayant son siège social à Koldingvej 2, DK-7190 Billund, Danemark et immatriculée au registre danois sous le numéro 31159830 et (ii) JCAN Conseil S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 81 rue de la Tour, 75016 Paris et en cours d'immatriculation au registre de commerce et des société français, en tant que nouveaux associés de la Société (les «Nouveaux Associés»);

E. souscription par l'Associé Unique et les Nouveaux Associés (ensemble les «Souscripteurs») des Nouvelles Parts Sociales dans les proportions précisées dans le tableau au point F de l'ordre du jour;

F. paiement du Prix de Souscription par les Souscripteurs au moyen d'un apport en numéraire dans la proportion indiquée dans le tableau ci-dessous et attribution de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales d'un montant de deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-neuf euros (288.969 EUR) alors émises au capital social.

Souscripteur	Apport en numéraires	Prix de souscription	Nombre et classes des actions souscrites
Avocado Topco Limited	241.012 EUR	241.012 EUR	22.850 parts sociales de classe A; 22.850 parts sociales de classe B; 22.850 parts sociales de classe C; 22.850 parts sociales de classe D; 22.850 parts sociales de classe E; 22.850 parts sociales de classe F; 22.850 parts sociales de classe G; 22.850 parts sociales de classe H; 22.850 parts sociales de classe I; et 22.862 parts sociales de classe J.
Kirkbi Invest A/S	60.253 EUR	60.253 EUR	6.025 parts sociales de classe A; 6.025 parts sociales de classe B; 6.025 parts sociales de classe C; 6.025 parts sociales de classe D; 6.025 parts sociales de classe E; 6.025 parts sociales de classe F; 6.025 parts sociales de classe G; 6.025 parts sociales de classe H; 6.025 parts sociales de classe I; et 6.028 parts sociales de classe J.
JCAN Conseil S.A.S.	204 EUR	204 EUR	20 parts sociales de classe A; 20 parts sociales de classe B; 20 parts sociales de classe C; 20 parts sociales de classe D; 20 parts sociales de classe E; 20 parts sociales de classe F; 20 parts sociales de classe G; 20 parts sociales de classe H; 20 parts sociales de classe I; et 24 parts sociales de classe J.

2. Refondre totalement les statuts de la Société sans modification de l'objet social.

Après avoir examiné ce qui précède, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée a décidé de créer (10) classes de parts sociales différentes, à savoir les parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I et parts sociales de classe J; et de déterminer les droits et obligations de celles-ci par la modification des statuts tels qu'énoncés dans la seconde résolution.

L'assemblée a décidé de reclassifier toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe A, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe C, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe D, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe E, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe G, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe H, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe I, and mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à trois cent un mille quatre cent soixante-neuf euros (301.469 EUR) par l'émission de vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (28.895) parts sociales de classe A, vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (28.895) parts sociales de classe B, vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (28.895) parts sociales de classe C, vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (28.895) parts sociales de classe D, vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (28.895) parts sociales de classe E, t vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (28.895) parts sociales de classe F, vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (28.895) parts sociales de classe G, vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (28.895) parts sociales de classe H, vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (28.895) parts sociales de classe I, and vingt-huit mille neuf cent quatorze (28.914) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix de souscription total de deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-neuf euros (288.969 EUR) (le «Prix de Souscription»).

L'assemblée a décidé d'approuver les Nouveaux Associés de la Société, à savoir (i) Kirkbi Invest A/S, une société de droit danois ayant son siège social à Koldingvej 2, DK-7190 Billund, Danemark, et immatriculée au registre danois sous le numéro 31159830 et (ii) JCAN Conseil S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 81 rue de la Tour, 75016 Paris et en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés français, en tant que nouveaux associés de la Société.

A la suite de quoi, les Nouveaux Associés délibéreront donc sur les points restants à l'ordre du jour.

Les Souscripteurs ont entièrement payé le Prix de Souscription en numéraires tel que spécifié dans le tableau contenu dans l'agenda.

Preuve du paiement du Prix de Souscription à la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'attribuer un montant de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales d'un montant de deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-neuf euros (288.969 EUR) alors émises au capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de refondre totalement les statuts de la Société, sans modification de l'objet social, afin qu'ils se lisent comme suite:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Avocado Topco Luxembourg S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être créé des succursales, ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6.

6.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent un mille quatre cent soixante-neuf euros (301.469 EUR) représenté par:

- trente mille cent quarante-cinq (30.145) Parts Sociales de Classe A,
 - trente mille cent quarante-cinq (30.145) Parts Sociales de Classe B,
 - trente mille cent quarante-cinq (30.145) Parts Sociales de Classe C,
 - trente mille cent quarante-cinq (30.145) Parts Sociales de Classe D,
 - trente mille cent quarante-cinq (30.145) Parts Sociales de Classe E,
 - trente mille cent quarante-cinq (30.145) Parts Sociales de Classe F,
 - trente mille cent quarante-cinq (30.145) Parts Sociales de Classe G,
 - trente mille cent quarante-cinq (30.145) Parts Sociales de Classe H,
 - trente mille cent quarante-cinq (30.145) Parts Sociales de Classe I,
 - trente mille cent soixante-quatre (30.164) Parts Sociales de Classe J,
- d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune et avec les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

6.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution adoptée par les Associés selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts, ou suivant le cas, par tout pacte d'associé relatif à la Société devant être conclu de temps à autre (le cas échéant).

6.3 Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette/ces Classe(s). Dans le cas de rachats et annulations de Classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

6.4 Dans le cas d'une réduction du capital social émis de la Société par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 6.3) et sous réserve des provisions de tout pacte d'associé relatif à la Société, cette Classe de Parts Sociales donnera à ses détenteurs le droit, proportionnellement à leur détention dans cette Classe ou à une proportion et à un montant tel que déterminé autrement dans les présents Statuts, au Montant Total d'Annulation (avec la limitation toutefois au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée devront recevoir de la Société une somme égale à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale rachetée et annulée qu'ils détiennent dans la Classe concernée.

6.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation (déterminé conformément avec 6.4 ci-dessus et les Statuts ou tout pacte d'associés relatif à la Société devant être conclu de temps à autre (le cas échéant)) par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.4.2 Le Montant Total d'Annulation devra être un montant déterminé par le Conseil et approuvé par l'assemblée générale des Associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A devra être le Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des Associés selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts, sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible.

6.4.3 Au moment du rachat des Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales concernée, la Valeur de Rachat par Action deviendra due et payable par la Société.

6.5 En plus du capital émis peuvent être créés un compte de prime d'émission et/ou un compte de réserve de titres spéciale (le compte 115 «compte des apports des associés non rémunérés par des titres» du plan comptable normalisé luxembourgeois) (le «Compte 115») sur lesquels toute prime versée sur les actions de la Société en sus de leur valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime d'émission et/ou le Compte 115 seront librement distribuables conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 7.

7.1 Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés relatif à la Société devant être conclu de temps à autre (le cas échéant), s'il est établi par le Conseil qu'il est nécessaire ou souhaitable que la Société émette de Nouveaux Titres afin d'augmenter les liquidités, ces Nouveaux Titres seront émis à la juste valeur de marché telle que détermine par le Conseil.

7.2 Droits de préemption

(a) Sous réserve des articles 7.1 et 7.3, si la Société propose d'émettre des Nouveaux Titres à, ou de conclure des contrats, engagements, conventions, ententes ou arrangements de quelque nature que ce soit relatifs à l'émission de Nouveaux Titres avec, une personne (autre qu'un moment du Groupe), la Société remettra à chaque Investisseur Institutionnel qui est un Détenteur de la classe de Participations concernée devant être émises un avis écrit (chacun, un «Avis de Nouveaux Titres») de cette émission proposée au moins quinze (15) Jours Ouvrables avant la date de l'émission proposée (la période allant de la prise d'effet en vertu des dispositions de tout pacte d'associés relatif à la Société de cet Avis de Nouveaux Titres jusqu'à la date de cette émission proposée, la «Période de Souscription»). Cet Avis de Nouveaux Titres indiquera le droit en question qu'a le Détenteur de Participations qui reçoit ces Avis de Nouveaux Titres pour chaque classe de Nouveaux Titres et le prix global de souscription pour chacun de ces droits.

(b) Sous réserve de l'article 7.3, chaque Détenteur de Participation recevant un Avis de Nouveaux Titres (un Détenteur de Participations qui exerce l'option, un «Investisseur Institutionnel Participant») aura l'option, qu'il peut exercer à tout moment au cours des dix (10) premiers Jours Ouvrables de la Période de Souscription, en remettant un avis écrit à la Société pour souscrire (ou de désigner toute personne qui pourrait être son Cessionnaire Autorisé pour souscrire, sous réserve que la personne désignée adhère aux termes de tout pacte d'associé relatif à la Société (chacun une «Personne Désignée»)) pour:

(i) un nombre (arrondi nombre entier le plus proche) de ces Nouveaux Titres jusqu'au Pourcentage de Possession concerné que détient cet Investisseur Institutionnel Participant (en tant que proportion des Pourcentages de Possession des deux Investisseurs Institutionnels) de chaque classe des Nouveaux Titres; et

(ii) des Nouveaux Titres qui ne sont pas acceptés par d'autres Détenteurs de Participations (précisant un nombre maximal («Titres Excédentaires»)),

dans chaque cas selon les mêmes modalités que celles de l'émission proposée de ces Nouveaux Titres.

(c) A l'expiration de la période d'acceptation visée à l'article 7.2 (b), de Nouveaux Titres seront attribués à chaque Investisseur Institutionnel Participant, et des Titres Excédentaires seront attribués à chaque Investisseur Institutionnel Participant qui a indiqué qu'il accepterait des Titres Excédentaires (jusqu'au nombre maximum de Titres Excédentaires que cet Investisseur Institutionnel Participant a indiqué être prêt à accepter) en proportion de son Pourcentage de Possession par rapport au Pourcentage de Possession global de tous les Investisseurs Institutionnels Participants qui ont indiqué qu'ils accepteraient des Titres Excédentaires.

(d) Dans le cas où les Nouveaux Titres ne sont pas attribués aux Investisseurs Institutionnels Participants conformément à cet article 7.2, la Société peut offrir les Nouveaux Titres qui étaient soumis au droit d'achat mais qui n'ont pas été achetés par le ou les Investisseurs Institutionnels Participants à toute Tiers qu'elle juge approprié, à condition que:

- (i) l'offre soit faite dans les trente (30) Jours Ouvrables de l'expiration de la période d'acceptation visée à l'article 7.2(b);
- (ii) l'offre soit faite selon des termes pas plus favorables que ceux proposés aux Investisseurs Institutionnels Participants;
- (iii) l'offre soit faite d'une manière que le Conseil (agissant de bonne foi) pense être la plus bénéfique au Groupe; et
- (iv) avant la souscription de tous Nouveaux Titres, le Tiers adhère aux termes de tout pacte d'associés relatif à la Société.

(e) Nonobstant les dispositions précédentes de cet article 7.2, dans le cas où le Conseil détermine qu'une émission de Nouveaux Titres sous réserve de l'article 7.2 est requise avant l'expiration de la Période de Souscription en raison d'un risque sérieux que le Groupe ne soit pas en mesure de remplir ses tests financiers convenus sous les Documents de Financement, la Société peut procéder à la finalisation de l'émission à tout Détenteur de Participations avant l'expiration de la Période de Souscription, de sorte que dans les soixante (60) jours suivants la Période de Souscription le ou les acheteurs des Nouveaux Titres ainsi émis seront obligés de transférer (sans frais supplémentaires pour ce Détenteur de Participations qui est marginal au prix que ce Détenteur de Participations aurait payé si ce Détenteur de Participations avait acheté ces Nouveaux Titres directement en vertu de l'offre) cette portion de ces Nouveaux Titres à un Détenteur de Participation choisissant valablement de participer à cette émission de Nouveaux Titres et Titres Excédentaires en vertu de cet article 7.2 suffisamment pour satisfaire les termes de cet article 7.2 comme si ce Détenteur de Participation avait acquis ces Participations suivant l'article 7.2).

7.3 Emissions Exclues

(a) Les termes de l'article 7.2 ne s'appliqueront pas à:

(i) l'émission ou l'octroi de Nouveaux Titres en vertu de tout accord ou plan d'avantages sociaux fondé sur la participation, ou aux administrateurs, dirigeants, employés ou consultants d'un membre du Groupe en vertu d'arrangements sociaux individuels (à l'exclusion de Blackstone ou ses Affiliés);

(ii) l'émission ou l'octroi de Nouveaux Titres à un vendeur ou à la personne qu'il a nommée dans le cadre de, et en contrepartie de, l'acquisition directe ou indirecte du Groupe par fusion ou un autre regroupement d'entreprises des activités ou avoirs de toute personne ou en vertu d'une transaction de coentreprise, de partenariat ou d'une autre transaction stratégique (à l'exclusion de Blackstone ou ses Affiliés);

(iii) l'émission ou la vente de Nouveaux Titres à des institutions financières, prêteurs commerciaux ou autres prêteurs ou personnes désignées par eux, dans le cadre de prêts commerciaux ou d'un autre financement par emprunt de bonne foi à des conditions commerciales par ces institutions financières, prêteurs commerciaux ou autres prêteurs, dans chaque cas, à condition que le Conseil ou, si applicable, les Investisseurs Institutionnels, croie raisonnablement et de bonne foi qu'il est souhaitable d'un point de vue commercial de vendre ou d'émettre ces Nouveaux Titres à cette personne afin de faciliter ledit financement par emprunt (à l'exclusion de Blackstone ou ses Affiliés) sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés relatif à la Société devant être conclu de temps à autre (le cas échéant);

(iv) l'émission de Nouveaux Titres en vertu ou à la suite d'une Admission à la Cote (à l'exclusion de Blackstone ou ses Affiliés);

(v) l'émission de Nouveaux Titres aux Détenteurs de Participations existants proportionnellement à leur détention dans le cadre d'un fractionnement de parts sociales proportionnelle ou d'une Réorganisation.

(b) Nonobstant les dispositions de l'article 7.2, si l'offre, la souscription ou la vente de Nouveaux Titres à un Détenteur de Participations (à l'exclusion de Kirkbi) (i) requerrait la production d'un prospectus ou d'une forme équivalente de document d'offre, ou (ii) ne pourrait se faire conformément à toutes les lois et réglementations applicables sans retard ou dépenses déraisonnables (le caractère déraisonnable d'un retard ou de dépenses devant être déterminé en tenant compte du produit devant être réalisé par l'émission des Nouveaux Titres par rapport au retard ou aux dépenses), alors ce Détenteur de Participations (à l'exclusion de Kirkbi) pourrait, tel que déterminé conformément aux dispositions de tout pacte d'associés relatif à la Société, être exclu de ladite offre, souscription ou vente.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices. Dans le cadre de toute distribution, rachat et annulation ou liquidation, le montant d'un tel retour sera affecté conformément aux présents Statuts et aux dispositions de tout pacte d'associés relatif à la Société devant être conclu de temps à autre (le cas échéant).

Art. 9.

9.1 Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles, sous réserve des dispositions de cet article 9.

9.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sous réserve des dispositions de cet article 9.

9.3 Restrictions Générales de Transfert

(a) Aucun transfert de Participations n'est permis autrement que conformément au présent article 9 et tout pacte d'associés relatif à la Société.

(b) Cayco sera autorisé à Transférer toute ou partie de ses Participations (i) à tout moment sous réserve (le cas échéant) des articles 9.5 et 9.6, ou (ii) en vertu d'un Transfert Autorisé ou une Admission à la Cote. Toute tentative de Transfert de Participations qui ne respecte pas le présent article 9.3(c) sera nulle et sans effet et la Société ne devra en aucun cas donner effet à un tel Transfert interdit. Dans le cadre d'une tentative de Transfert qui ne respecte pas le présent article 9.3(c), chaque Associé, aux frais de Cayco, excepté lorsqu'il en est prévu autrement dans tout pacte d'associé relatif à la Société, (a) fera preuve de toute coopération et assistance que pourrait raisonnablement demander Cayco, et (b) exercera les droits et pouvoirs (dans la mesure autorisée par la loi) que cet Associé pourrait avoir en relation avec la Société, en tant qu'Associé ou autrement, de façon à assurer que le Transfert soit accompli selon la demande de Cayco.

(c) Kirkbi sera autorisé à Transférer toute ou partie de ses Participations en vertu d'un Transfert Autorisé ou d'une Admission à la Cote. Toute tentative de Transfert de Participations qui ne respecte pas le présent article 9.3(c) sera nulle et sans effet et la Société ne devra en aucun cas donner effet à un tel Transfert interdit. Dans le cadre d'une tentative de Transfert qui ne respecte pas le présent article 9.3(c), chaque Associé, aux frais de Kirkbi, excepté lorsqu'il en est prévu autrement dans tout pacte d'associé relatif à la Société, (a) fera preuve de toute coopération et assistance que pourrait raisonnablement demander Kirkbi, et (b) exercera les droits et pouvoirs (dans la mesure autorisée par la loi) que cet Associé pourrait avoir en relation avec la Société, en tant qu'Associé ou autrement, de façon à assurer que le Transfert soit accompli selon la demande de Kirkbi.

(d) L'Investisseur Directeur ne sera pas autorisé à Transférer, autrement que conformément à l'article 9.6, excepté avec l'assentiment écrit préalable de Cayco et Kirkbi. Toute tentative de Transfert de Participations qui ne respecte par le présent article 9.3 (d) sera nulle et sans effet et la Société ne donnera en en aucun cas effet à un tel Transfert inacceptable.

(e) Si à tout moment à la suite d'un Transfert à un Cessionnaire Autorisé cette entité cesse d'être un Cessionnaire Autorisé, alors dans ce cas Cayco et Kirkbi (le cas échéant) feront en sorte que toutes les Participations ainsi Transférées soient Transférées (dans le de Cayco) à un autre Affilié de Cayco ou un Cessionnaire Autorisé de Cayco ou (dans le cas de Kirkbi) à un autre Affilié de Kirkbi ou un Cessionnaire Autorisé de Kirkbi.

9.4. Autres Restrictions de Transfert

(a) Outre les autres restrictions de Transfert de Participations énoncées dans les présents statuts, chaque Détenteur de Participations accepte qu'aucun Transfert de Participations ne se fasse dans quelque cas que ce soit par un Détenteur sans l'assentiment écrit préalable de Cayco:

- (i) à quelque personne que ce soit qui n'a pas le droit, le pouvoir ou la capacité juridique de posséder ces Participations;
- (ii) si ce Transfert requiert ou entraîne une obligation d'enregistrement ou d'une autre qualification de ces Participations en vertu de lois applicables en matière de valeurs mobilières ou si selon le Conseil, ce Transfert nécessitait l'assentiment préalable de tout organisme de réglementation et que cet assentiment préalable n'a pas été obtenu; ou
- (iii) tel que déterminé conformément aux dispositions de tout pacte d'associés relatif à la Société.

(b) Aucun Transfert de Participations ne peut se faire ou être inscrit dans les livres et registres de la Société, à moins que le Cessionnaire n'ait remis à la Société un avis de ce Transfert, y compris une copie entièrement signée de tous les documents et contrats relatifs au Transfert et, un tel Transfert a pour condition que chaque Détenteur de Participations effectuant ce Transfert doit faire en sorte que ce Cessionnaire remette à la Société et à Cayco un acte d'adhésion de ce Cessionnaire à tout pacte d'associés relatif à la Société, dans tous les aspects matériels sous la forme déterminée par tout pacte d'associés relatif à la Société, concernant les Participations qui font l'objet du Transfert. Le présent article 9.4 (b) ne s'appliquera à aucun Transfert en vertu d'une Admission à la Cote ou, suite une Admission à la Cote, dans une opération impliquant un Transfert des Parts Sociales à des associés publics.

9.5. Droits de Sortie Conjointe

(a) Si Cayco propose de Transférer (sauf en vertu d'une Admission à la Cote ou d'un Transfert Autorisé) à un Tiers de bonne foi (cette personne, le «Cessionnaire Proposé») des Participations (une «Vente Proposée»), Cayco remettra aux autres Investisseurs Institutionnels un avis écrit de cette Vente Proposée (l'«Avis de Sortie Conjointe»).

(b) L'Avis de Sortie Conjointe reproduira les modalités et conditions importantes de la Vente Proposée, y compris (i) le nombre et la classe des Participations proposé d'être ainsi Transférées, (ii) le nom, l'adresse, le contrôleur ultime et le bénéficiaire économique ultime du Cessionnaire Proposé, (iii) le montant proposé et la forme de contrepartie par Participation (y compris tout contingent ou contrepartie différé et tout arrangement en vertu duquel une contrepartie ou valeur supplémentaire est reçue en échange de ou en connexion avec le Transfert à un Tiers), et (iv) les fractions par chaque classe de Participations étant vendues, chacune exprimée en pourcentage, déterminées en divisant le Pourcentage de Possession attribué aux Participations étant vendues par Cayco par le Pourcentage de Possession globale de Cayco (le «Pourcentage de Vente de Sortie Conjointe»).

(c) Chacune Investisseur Institutionnel (autre que Cayco) (chacun un «Associé de Sortie Conjointe») aura le droit (le «Droit de Sortie Conjointe») de forcer ce Cessionnaire Proposé à acheter conformément au présent article 9.5:

(i) à moins que l'article 9.5(c)(ii) s'applique, une portion de ses Participations jusqu'au Pourcentage de Vente de Sortie Conjointe de la classe de Participations concernée de ce Détenteur; et

(ii) si (A) ce Transfert résulte en un Changement de Contrôle, et (B) Kirkbi a des préoccupations légitimes et raisonnables relatives à un risque réputationnel de Kirkbi par rapport au Cessionnaire Proposé et a donné à Cayco un avis écrit de ces préoccupations dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant la réception de l'Avis de Sortie Conjointe, jusqu'à 100% des Participations de la classe concernée de Kirkbi.

(d) L'Associé de Sortie Conjointe doit exercer les Droits de Sortie Conjointe dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant la remise de l'Avis de Sortie Conjointe en remettant un avis écrit (l'«Offre de Sortie Conjointe») à Cayco et à la Société indiquant son désir d'exercice ses droits et précisant la classe, et nombre de Participations qu'il désire Transférer, et la contrepartie à payer, à condition que pour chaque classe de Participations, ce nombre ne dépasse pas le Pourcentage de Vente de Sortie Conjointe de la classe de Participations concernée de cet Associé de Sortie Conjointe, (à moins que cet Associé de Sortie Conjointe soit autorisé à exiger, et exige, que le Cessionnaire Proposé achète 100% de ses Participations conformément à l'article 9.5(ii)). Si un Associé de Sortie Conjointe ne fait pas d'Offre de Sortie Conjointe conformément aux exigences ci-dessus, y compris par rapport au délai, il sera réputé avoir renoncé à ses Droits de Sortie Conjointe par rapport à cette Vente Proposée (une «Renonciation de Sortie Conjointe»), et Cayco sera alors libre de Transférer les Participations au Cessionnaire Proposé, pour la même forme de contrepartie, à un prix inférieur ou égal au prix indiqué dans l'Avis de Sortie Conjointe.

(e) L'offre de l'Associé de Sortie Conjointe formulée dans l'Offre de Sortie Conjointe sera irrévocable sauf disposition contraire ci-dessous et, dans la mesure où cette offre est acceptée, l'Associé de Sortie Conjointe sera tenu et obligé de Transférer dans la Vente Proposée selon les mêmes modalités et conditions et au même moment pour chaque Participation Transférée, que Cayco, jusqu'au nombre de Participations de chaque classe concernée que l'Associé de Sortie Conjointe aura indiqué dans son Offre de Sortie Conjointe (préparée conformément à l'article 9.5 (c)) à condition toutefois que si l'Associé de Sortie Conjointe choisit de vendre un nombre de Participations d'une certaine classe qui, lorsque cumulées au nombre de Participations de la même classe que Cayco souhaite vendre, est supérieur au nombre de Participations de cette classe que le Cessionnaire Proposé souhaite acheter, le nombre de Participations de cette classe devant être vendues par Cayco et l'Associé de Sortie Conjointe sera réduit proportionnellement sur base du nombre de Participations de cette classe que chacun souhaite vendre, à condition que l'Associé de Sortie Conjointe soit autorisé d'exiger, et exige, que le Cessionnaire Proposé achète 100% de ses Participations conformément à l'article 9.5(c)(ii) et ce nombre de Participations, lorsque cumulé avec le nombre de Participations de la même classe que Cayco souhaite vendre, est supérieur qu nombre de Participations de cette classe que le Cessionnaire Proposé souhaite acheter, alors 100% des Participations de l'Associé de Sortie Conjointe seront vendues au Cessionnaire Proposé et le nombre de Participations vendu par Cayco sera réduit en conséquence. Si les modalités importantes de la Vente Proposée changent avec comme résultat que le prix par Participation sera inférieur aux prix indiqués dans l'Avis de Sortie Conjointe ou que la forme de contrepartie sera différente ou que les autres modalités et conditions seront de manière importante moins avantageuses pour Cayco et l'Associé de Sortie Conjointe que celles énoncées dans l'Avis de Sortie Conjointe, l'Associé de Sortie Conjointe sera, dans les dix (10) Jours Ouvrables après avoir été informé de ce changement de prix par Participation ou de ce changement de modalités et conditions, autorisé à retirer l'offre indiquée dans l'Offre de Sortie Conjointe par avis écrit envoyé à Cayco et sera libéré de ses obligations dès ce retrait.

9.6. Obligations de Sortie Forcée

(a) Si Cayco (l'«Associé de Sortie Forcée») propose de Transférer des Participations (sauf en vertu d'une Admission à la Cote ou d'un Transfert Autorisé) à un Tiers de bonne foi et que suite à ce Transfert il y aura un Changement de Contrôle (une «Proposition de Vente»), alors l'Associé de Sortie Forcée aura le droit de remettre un avis écrit (un «Avis de Vente Imposée») par rapport à cette Proposition de Vente au moins dix (10) Jours Ouvrables avant la date de fin attendue de cette Proposition de Vente (une «Vente Imposée») à la Société et à chaque autre Détenteur de Participations («Associé Forcé»).

(b) L'Avis de Vente Imposée reproduira les modalités et conditions importantes de la Vente Imposée, y compris:

(i) le nom et l'adresse du Cessionnaire Proposé;

(ii) le montant et la forme de contrepartie proposés par Participation (qui seront déterminés conformément aux dispositions de tout pacte d'associés relatif à la Société et qui contiendra tout contingent ou contrepartie différée et tout arrangement en vertu duquel une contrepartie ou valeur supplémentaire sera reçue en échange de ou en connexion avec le Transfert par l'Associé de Sortie Forcée) (la «Contrepartie de Sortie Forcée») et le nombre de Participations devant être Transférées; et

(iii) si elle est connue, la date de Transfert proposée.

(c) Chaque Associé Forcé, dès réception d'un Avis de Vente Imposée, sera obligé de vendre jusqu'à la fraction de Participations (pour chaque classe de Participations étant vendue), chacune exprimée en pourcentage, déterminée en divisant le Pourcentage de Possession attribué aux Participations étant vendues par l'Associé de Sortie Forcée par le Pourcentage de Possession total de l'Associé de Sortie Forcée,

et, de participer à la Vente Imposée prévue par la Vente Proposée en vertu des mêmes modalités et conditions que celles appliquées à l'Associé de Sortie Forcée y compris le prix et la forme de la Contrepartie de Sortie Forcée et la date de Transfert.

(d) Si à la fin de la période de cent vingt (120) jours suivant la date de remise de l'Avis de Vente Imposée (telle que cette période peut être étendue afin d'obtenir les approbations réglementaires requises), l'Associé de Sortie Forcée n'a pas finaliser la vente proposée, l'Avis de Vente Imposée sera nul et sans effet, les Associés Forcés seront libérés de leurs obligations

sous l'Avis de Vente Imposée et un Avis de Vente Imposée séparé devra être fourni et les modalités et dispositions du présent article 9.6 respectées séparément afin de réaliser une Vente Proposée.

(e) Dans le cas où la Contrepartie de Sortie Forcée reçue en vertu d'une Vente Imposée n'est pas composée d'espèces ou de titres cotés sur une Bourse Reconnue, la valeur équivalente en espèces de ces titres (ou d'autres titres en nature ou avoirs) sera déterminée par Cayco, agissant de bonne foi, conformément aux dispositions de tout pacte d'associés relatif à la Société.

(f) Afin d'éviter toute confusion, rien de ce qui est prévu au présent article 9.6 ne porte atteinte aux droits et obligations de tout Détenteur de Participations sous l'article 9.5 de ces Statuts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 12.

12.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non.

12.2 Les gérants seront nommés par l'assemblée générale des Associés (i) sur proposition de Cayco pour la nomination des gérants de classe A et (ii) sur proposition de Kirkbi lorsqu'il détient au moins 10% des Participations de la Société pour la nomination d'un gérant de classe B. Lorsqu'il n'existe qu'un seul Associé ou lorsque Kirkbi ne détient pas au moins 10% des Participations de la Société, les gérants seront nommés par, respectivement, Cayco. Le Conseil peut nommer un président parmi ses membres, qui sera un gérant de classe A dans le cas où l'assemblée générale des Associés aura nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et gérant de classe B). Le président n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut être démis de ses fonctions avec ou sans cause et/ou remplacé de temps à autre et à tout moment par décision de l'assemblée générale des Associés.

12.3 De plus, les Associés auront le droit de nommer un ou plusieurs observateurs au Conseil, sauf que Kirkbi aura le droit de nommer uniquement un observateur dès lors qu'il détient au moins 10% des Participations. Le ou les observateurs seront convoqués aux réunions du Conseil en vertu des mêmes dispositions que celles prévues dans les présents Statuts pour les gérants, mais n'auront pas le droit de voter sur tout question soulevée à ces réunions.

12.4 Le Conseil peut établir des comités tels qu'approuvés par le Conseil, l'autorité de chacun devant être déterminée de temps à autre par le Conseil, sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés relatif à la Société. A moins que l'assemblée des Associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des Tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

12.5 La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

12.6 Les réunions du Conseil peuvent être appelées par une majorité des gérants ou le président par convocation écrite devant être donnée à tous les gérants au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, soit en personne, par téléphone, par courrier, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication calculé raisonnablement pour donner avis. Tout gérant peut appeler une réunion du Conseil sur convocation au moins dix (10) Jours Ouvrables à l'avance aux autres gérants (à moins que tout gérant du Conseil en décide autrement) soit personnellement, par téléphone, par courrier, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication raisonnablement calculé pour donner avis. Tout gérant peut renoncer à l'avis de convocation par écrit, par télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux conditions et formalités de convocation.

12.7 En cas de pluralité de gérants, le Conseil ne peut délibérer valablement que si la majorité de gérants (y compris un gérant de classe B (le cas échéant) à condition qu'un gérant de classe B ne soit pas requis pour constituer le quorum à des réunions ajournées) sont présents et sous réserve d'exigences de quorum relatives aux réunions du Conseil contenues dans tout pacte d'associés relatif à la Société.

12.8 Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à l'exception des matières réservées telles que déterminées par tout pacte d'associés relatif à la Société devant être conclu de temps à autre (le cas échéant) qui seront soumises à l'approbation préalable de Kirkbi.

12.9 Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

12.10 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

12.11 Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du Conseil.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives de l'assemblée générale des Associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale.

Une décision écrite signée par tous les Associés sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion des Associés dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les Associés de la Société.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par l'assemblée des associés représentant plus de la moitié du capital social, sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents Statuts ou par la loi applicable. Si le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq, l'article 193 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde peut être distribué aux Associés sur décision de l'assemblée générale des Associés de la Société conformément aux dispositions prévues ci-dessous.

L'assemblée générale des Associés peut décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur base de comptes intérimaires préparés par le gérant, ou le cas échéant le Conseil, montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec les dispositions prévues ci-dessous.

La prime d'émission, le cas échéant, peut être distribuée aux Associés sur décision de l'assemblée générale des Associés conformément aux dispositions prévues ci-dessous. L'assemblée générale des Associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

En cas de déclaration de dividende et sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés relatif à la Société, ce dividende sera affecté et payé comme suit:

(i) les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour cette année d'un montant de 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent; les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour cette année d'un montant de 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent; les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour cette année d'un montant de 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent; les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour cette année d'un montant de 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent; les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour cette année d'un montant de 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent; les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour cette année d'un montant de 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent; les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour cette année d'un montant de 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent; les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour cette année d'un montant de 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent; les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour cette année d'un montant de 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent; les détenteurs de Parts Sociales de Classe J auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour cette année d'un montant de 0,20% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe J qu'ils détiennent;

(ii) le solde du montant total distribué sera affecté dans son intégralité aux Associés en commençant par la dernière Classe de Parts Sociales dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (c.-à-d. en commençant par les Parts Sociales de Classe J, ensuite s'il n'existe aucune Part Sociale de Classe J, les Parts Sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des Parts Sociales de Classe A).

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, le produit net de la liquidation sera payé aux Associés conformément à et de façon à réaliser sur une base globale le même résultat économique que celui prévu par les règles de distribution pour les distributions de dividende, sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés relatif à la Société (le cas échéant).

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales.

Art. 22. Définitions.

Acquisition	désigne l'acquisition par Bidco d'Armacell réalisée en vertu du CVA et des autres opérations envisagées par le CVA.
Affilié	Désigne, par rapport à toute personne, une autre personne Contrôlée directement ou indirectement par cette première personne, Contrôlant directement ou indirectement cette première personne ou directement ou indirectement sous le même Contrôle que cette première personne et pour ce qui est d'un individu, désigne toute Relation de cet individu, à condition que les entreprises de portefeuille de (i) Blackstone ou (ii) Affiliés de Blackstone (les «Entreprises de Portefeuille Affiliées») ne sont pas considérées comme des Affiliés de Blackstone ou d'Affiliés de Blackstone, et «être Affilié» ayant une signification correspondante.
Armacell	désigne Armacell International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, qui est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 176931 et dont le siège social se situe au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.
Montant Disponible	désigne le montant total de bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté (i) de toute prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social ou le montant de réduction de la réserve légale en rapport avec la classe d'Actions Alphabet devant être rachetée et annulée et dans tous les cas conformément à l'article 72-1 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, mais diminué de (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme devant être placée en réserve(s) conformément aux conditions de la loi ou aux dispositions des Statuts, chaque fois tel que ces éléments apparaissent dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, double comptage) de telle sorte que: $MD = (BN + PE + RC) - (P + OL)$ Où: MD = Montant Disponible BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables RC = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la classe d'actions devant être annulée P = pertes (y compris les pertes reportées) OL = toute somme à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des Statuts.
Bidco	désigne Avocado BidCo Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qui est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 190853, et dont le siège social se situe au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
Blackstone	désigne collectivement (i) Blackstone Capital Partners (Cayman) VI L.P., (ii) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI - ESC L.P. et (iii) BCP SBS Holdings L.L.C.
Conseil	désigne le conseil de la Société.
Jours Ouvrables	désigne un jour où les banques sont ouvertes à Londres, New York, Luxembourg et aux îles Caïmans (qui, afin d'éviter tout doute, n'est pas un samedi, un dimanche ni un jour férié dans l'un de ces lieux).
Changement de Contrôle	désigne la consommation d'une opération ou d'une série d'opérations liées (y compris toute vente privée en échange d'espèces ou de titres, ou une fusion, un regroupement, un apport ou une opération similaire) avec un ou plusieurs Tiers dont le résultat est que Blackstone et/ou ses Cessionnaires Autorisés ne détiennent plus directement ou indirectement plus de 50% des titres donnant un droit de vote du Groupe.

Parts Sociales de Classe A	désigne les parts sociales ordinaires de Classe A de valeur nominale de 1 EUR chacune dans le capital de la Société, avec les droits y attachés et sous réserve des restrictions décrites dans les présents Statuts, dans la mesure émises et en cours de temps à autre.
Parts Sociales de Classe B	désigne les parts sociales ordinaires de Classe B de valeur nominale de 1 EUR chacune dans le capital de la Société, avec les droits y attachés et sous réserve des restrictions décrites dans les présents Statuts, dans la mesure émises et en cours de temps à autre.
Parts Sociales de Classe C	désigne les parts sociales ordinaires de Classe C de valeur nominale de 1 EUR chacune dans le capital de la Société, avec les droits y attachés et sous réserve des restrictions décrites dans les présents Statuts, dans la mesure émises et en cours de temps à autre.
Parts Sociales de Classe D	désigne les parts sociales ordinaires de Classe D de valeur nominale de 1 EUR chacune dans le capital de la Société, avec les droits y attachés et sous réserve des restrictions décrites dans les présents Statuts, dans la mesure émises et en cours de temps à autre.
Parts Sociales de Classe E	désigne les parts sociales ordinaires de Classe E de valeur nominale de 1 EUR chacune dans le capital de la Société, avec les droits y attachés et sous réserve des restrictions décrites dans les présents Statuts, dans la mesure émises et en cours de temps à autre.
Parts Sociales de Classe F	désigne les parts sociales ordinaires de Classe F de valeur nominale de 1 EUR chacune dans le capital de la Société, avec les droits y attachés et sous réserve des restrictions décrites dans les présents Statuts, dans la mesure émises et en cours de temps à autre.
Parts Sociales de Classe G	désigne les parts sociales ordinaires de Classe G de valeur nominale de 1 EUR chacune dans le capital de la Société, avec les droits y attachés et sous réserve des restrictions décrites dans les présents Statuts, dans la mesure émises et en cours de temps à autre.
Parts Sociales de Classe H	désigne les parts sociales ordinaires de Classe H de valeur nominale de 1 EUR chacune dans le capital de la Société, avec les droits y attachés et sous réserve des restrictions décrites dans les présents Statuts, dans la mesure émises et en cours de temps à autre.
Parts Sociales de Classe I	désigne les parts sociales ordinaires de Classe I de valeur nominale de 1 EUR chacune dans le capital de la Société, avec les droits y attachés et sous réserve des restrictions décrites dans les présents Statuts, dans la mesure émises et en cours de temps à autre.
Parts Sociales de Classe J	désigne les parts sociales ordinaires de Classe J de valeur nominale de 1 EUR chacune dans le capital de la Société, avec les droits y attachés et sous réserve des restrictions décrites dans les présents Statuts, dans la mesure émises et en cours de temps à autre.
Finalisation	désigne la clôture des opérations envisagées aux termes du CVA.
Contrôle	désigne par rapport à une personne (autre qu'une personne physique) (a) une détention directe ou indirecte de plus de 50% des titres donnant un droit de vote de cette personne, (b) le droit de nommer, ou de faire nommer, plus de 50% des membres du Conseil (ou d'un organe de direction similaire) de cette personne ou (c) le droit de gérer, d'orienter la gestion, de manière discrétionnaire, des avoirs de cette personne, et, afin d'éviter tout doute, un associé commandité est réputé Contrôler une société en commandite et, uniquement aux fins d'un pacte d'associés relatif à la Société, un fonds conseillé ou géré directement ou indirectement par une personne sera aussi réputé Contrôlé par cette personne (et les termes «Contrôlant» et «Contrôlé» auront une signification correspondante).
Cayco	désigne Avocado Topco Limited, une limited liability company immatriculée dans les Iles Cayman sous le numéro MC-305956, et ayant son siege social dans les bureaux de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman.
Investisseur Directeur	désigne Jean-Carlos Angulo, résidant au 81, rue de la Tour, 75116, Paris.
Contrepartie de Sortie Forcée	a la signification prévue à l'article 9.6(b).
Associé de Sortie Forcée	a la signification prévue à l'article 9.6(a).
Associé Forcé	a la signification prévue à l'article 9.6(a).
Documents de Financement	désigne (x) tous les contrats de financement ou de refinancement conclus par une Société du Groupe de temps à autre, y compris (i) les contrats conclus pour couvrir les frais de l'Acquisition et toute facilité de crédit renouvelable, de capital d'exploitation ou similaire connexe, y compris les contrats de prêts à échéance déterminée et contrats de crédit, documents intercréanciers, documents de sûretés, acceptation de facture ou facilité d'acceptation de facture, facilité d'achat d'obligations ou l'émission d'obligations, de titres obligataires, de certificats de créance, d'emprunt obligataire ou de tout instrument similaire et (ii) tout autre contrat conclu par une Société du Groupe afin de remboursement les dettes, et (y) la documentation relative

	à tout remplacement ou refinancement des dettes en vertu de l'un des documents ci-avant.
Groupe	désigne la Société et les filiales directes et indirectes de la Société.
Société du Groupe	désigne tout membre du Groupe.
Holdco	désigne Avocado Holdco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social initial de 12.500 EUR, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés é Luxembourg sous le numéro B 201575, et ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
Participations	désigne les Parts Sociales, les PEC, tout autre titre de la Société et tout titre émis en tant que dividende en nature par rapport à l'une des participations ci-dessus et tout titre émis en échange de celles-ci ou au moment de la reclassification de celles-ci.
Détenteur de participations	désigne tout détenteur de Participations.
Comptes Intérimaires	désigne les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Date des Comptes Intérimaires	désigne la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat de la classe de parts sociales concernée.
Investisseur Institutionnel	désigne Cayco et Kirkbi (ou quiconque de leurs Cessionnaires Autorisés auxquels des Participations ont pu être Transférées conformément à tout pacte d'associés relatif à la Société devant être conclu de temps à autre (le cas échéant)) et le terme «Investisseurs Institutionnels» ayant une signification correspondante.
Kirkbi	désigne Kirkbi Invest A/S, Koldingvej 2, DK-7190 Billund, Danemark, No de registre 311559830.
Admission à la Cote	désigne l'admission à la cote sur une Bourse Reconnue d'une classe de parts sociales ou de tout autre instrument représentant principalement un droit sur des parts sociales ou actions de quelque Société du Groupe que ce soit ou, si applicable, toute Entité Mère, tel que déterminé par le Conseil de cette entité, sous réserve de tout changement de forme juridique de cette Société du Groupe tel qu'il pourrait être exigé en droit luxembourgeois.
Nouveaux Titres	désigne toute Participation nouvellement émise ou tout autre titre ou prêt d'associés de la Société après Finalisation.
Avis de Nouveaux Titres	a la signification donnée à l'article 7.1(a).
Personne Désignée	a la signification donnée à l'article 7.2(b).
Entité Mère	désigne une personne qui Contrôle, directement ou indirectement, l'activité du Groupe de temps à autre et ne possède aucun bien matériel ni aucune activité qui ne sont pas liés aux activités du Groupe.
Investisseur Institutionnel Participant	a la signification prévue à l'article 7.2(b).
PEC	désigne les preferred equity certificates de la Société tel que prévu dans tout pacte d'associés relatif à la Société (les modalités et conditions dans tout pacte d'associés relatif à la Société, telles que modifiées, refondues ou complétées de temps à autre conformément aux modalités y prévues et dans tout pacte d'associés relatif à la Société, les «Modalités et Conditions des PEC»), et tout preferred equity certificates de la Société ayant les mêmes modalités et conditions que les Modalités et Conditions des PEC.
Transfert Autorisé	désigne un Transfert de Participations à un Cessionnaire Autorisé.
Cessionnaire Autorisé	désigne: (c) par rapport à cayco, (i) tout fond ou fonds d'investissement, tout Affilié de ce ou ces fonds d'investissement, conseillé par un conseiller ou sous-conseiller Affilié avec Blackstone Group L.P., ou (ii) toute personne qui Contrôle un fond d'investissement conseillé par un conseiller ou sous-conseiller Affilié avec Blackstone Group L.P.; et (d) par rapport à Kirkbi, tout Affilié ou successeur en droit de Kirkbi.
Vente Proposée	a la signification prévue à l'article 9.5(a).
Cessionnaire Proposé	a la signification prévue à l'article 9.5(a).
Bourse Reconnue	a la signification indiquée à la section 1137 de la loi de 2010 relative à l'impôt des sociétés (Corporation Tax Act 2010).
Valeur de Rachat par Action	désigne le résultat de la division du Montant Total de Rachat en question par le nombre de Parts Sociales émises dans la (les) classe(s) devant être rachetée(s).
Relations	désigne, par rapport à une personne physique, son époux/épouse ou ses descendants.

Réorganisation	désigne à quelque moment que ce soit avant et en prévision d'une Admission à la Cote ou à l'occasion ou suite à une Admission à la Cote, toute mesure prise par une Société du Groupe, sur approbation du Conseil de la Société du Groupe concernée, pouvant être nécessaire, opportune ou souhaitable pour liquider, dissoudre, fusionner, réorganiser, recapitaliser ou autrement restructurer toute Société du Groupe, dans chaque cas, afin d'optimiser la structure d'entreprise comme il le convient au vu des incidences fiscales, juridiques ou autres.
Représentants	désigne chaque Affilié d'un Associé, chaque conseiller d'un associé ou ses Affiliés, et chacun de leurs administrateurs, gérants, dirigeants, partenaires, principaux, employés, conseillers professionnels, associés commandités ou commanditaires et agents respectifs.
Avis de Vente Imposée	a la signification prévue à l'article 9.6(a).
Proposition de Vente	a la signification prévue à l'article 9.6(a).
Associé	désigne tout détenteur de Parts Sociales de la Société et inclura également toute personne qui accède à tout pacte d'associés relatif à la Société en tant qu'Associé.
Parts Sociales	désigne les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I, et les Parts Sociales de Classe J.
Pourcentage de Possession	désigne par rapport à toute classe de Participations, à toute date de détermination, par rapport à tout Détenteur de Participation, un chiffre, exprimé en pourcentage calculé en divisant (a) le nombre globale de Participations de la classe concernée détenues par ce Détenteur par (b) le nombre global de toutes les Participations de la classe concernée existant à cette date.
CVA	désigne le contrat de vente et d'achat du 28 novembre 2015 entre, entre autres, Ultima Intermediate S.à r.l. et Bidco.
Période de Souscription	a la signification prévue à l'article 7.2(a).
Avis de Sortie Conjointe	a la signification prévue à l'article 9.5(a).
Offre de Sortie Conjointe	a la signification prévue à l'article 9.5(c).
Droit de Sortie Conjointe	a la signification prévue à l'article 9.5(c).
Pourcentage de Vente de Sortie Conjointe	a la signification prévue à l'article 9.5(b).
Associé de Sortie Conjointe	a la signification prévue à l'article 9.5(c).
Renonciation de Sortie Conjointe	a la signification prévue à l'article 9.5(c).
Tiers	désigne toute personne qui n'est pas un Affilié de la Société ou un Affilié du Groupe.
Montant Total de Rachat	désigne le montant défini par l'assemblée générale des actionnaires de la Société comme étant le montant total de rachat à l'occasion du rachat d'une ou de plusieurs classes d'actions dans les limites du Montant Disponible.
Transfert	désigne un transfert, une vente, une cession, une mise en gage, une hypothèque ou une autre aliénation par une personne d'un droit juridique ou économique sur une autre personne, que ce soit directement ou indirectement, y compris en vertu de la création d'un contrat sur produits dérivés, l'octroi d'une option ou d'un autre droit, l'imposition d'une restriction sur la disposition ou le vote, par application de la loi ou par disposition d'une participation dans une société holding mère de cette personne, par disposition d'un intérêt de toute sorte dans ou relatif à toute Participation ou droit de contrôler les droits de vote ou autres droits attribuables à toute Participation, ou toute autre forme de transfert indirect (mais à l'exclusion de tout Transfert direct ou indirect de toute participation dans Blackstone ou Kirkbi) (et les termes «Transférant» et «Transférés» et «Transférer» auront une signification correspondante).
Cessionnaire	Désigne une personne à qui des Participations sont Transférées conformément aux dispositions des Statuts et de tout pacte d'associés relatif à la Société.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à EUR 3.500,-.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date indiqué en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: V. DE BAGNEAUX, J. PEDUZZI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6650. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016076978/1493.

(160042663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Cascades Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.024.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

On the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of December.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cascades Canada ULC, Luxembourg Branch, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 158.794, a Luxembourg branch of Cascades Canada ULC, a company continued and organized under the laws of the Province of Alberta, Canada, with a place of business at 772, Sherbrooke Street West, Suite 100, Canada H3A 1G1 (Québec), with the Corporate Access Number 2017205630 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Matthieu Groetzinger, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated December 30th, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Cascades Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 100.024, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on April 6, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 563 on June 1, 2004 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed enacted on December 10, 2015 by Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. this extraordinary general meeting has the following agenda:

1. Review and approval of the interim accounts as of October 31, 2015 and discharge to the managers;
2. Acknowledgement of the deposit of all required documents at the registered office of the Company in compliance with article 267 of the Company Law;
3. Approval of the common draft terms of cross-border merger (the "Draft Terms of Merger") as published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
4. Transfer by the Company of its remaining assets and liabilities which are not expected to be material to Cascades USA Inc.;
5. Closure of the Company; and
6. Miscellaneous.

III. the legal requirements of the law dated as of August 10, 1915, on commercial companies, as amended from time to time (the "Company Law"), with respect to the merger have been fulfilled, namely:

- Publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 3186 on November 25, 2015, of the Draft Terms of Merger established by the management bodies of each of the relevant merging companies, at least one month before the holding of this extraordinary general meeting aimed to resolve on the merger, and
- Deposit of all documents as required by article 267 of the Company Law, at the respective registered office of both merging companies, at least one month before the holding of this extraordinary general meeting aimed to resolve on the merger.

IV. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the above agenda, and will have legal effect as of January 1, 2016:

First resolution

The Sole Shareholder confirms that the Draft Terms of Merger was prepared on the basis of the interim accounts as October 31, 2015.

The Sole Shareholder approves the interim accounts as October 31, 2015 and grants discharge to the managers of the Company for the performance of their mandates.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges the deposit of all documents as required by article 267 of the Company Law at the registered office of the Company, at least one month prior to the holding of this general meeting.

Third resolution

The Sole Shareholder approves the Draft Terms of Merger between the Company, acting as the absorbed company, and Cascades USA Inc., acting as the absorbing company, as established by the management bodies of each of the relevant merging companies and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3186 on November 25, 2015, at least one month prior to the holding of this general meeting.

Fourth resolution

Further and subject to the approval of the Draft Terms of Merger by the extraordinary general meeting of Cascades USA Inc., as the absorbing company, the general meeting herewith decides:

a. to transfer as a whole any remaining assets and liabilities of the Company, which are not expected to be material, to Cascades USA Inc., as the absorbing company, with effect as of January 1, 2016; and

b. that as of October 31, 2015, all profits made or losses incurred by the Company are to be regarded, for accounting purposes, as to having been made or incurred by Cascades USA Inc., as the absorbing company.

Fifth resolution

Subject to the approval of the merger by the general meeting of Cascades USA Inc., as the absorbing company, the general meeting decides the closure of the Company, since any remaining assets and liabilities of the Company, which are not expected to be material, are transferred as a whole to Cascades USA Inc., as the absorbing company.

Statement

According to article 271 paragraph 2 of the Company Law, the undersigned notary has controlled and certifies hereby the existence of the Draft Terms of Merger as well as of all other documents and formal requirements set forth by law.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 2,000.- (two thousand euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le trente-et-unième jour de décembre.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cascades Canada Inc., Luxembourg Branch, avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.794, une succursale de la société Cascades Canada ULC, une société continuée et organisée selon les lois de la Province d'Alberta, Canada, établi à 772, Sherbrooke Street West, Suite 100, Canada H3A 1G1 (Québec), disposant du Corporate Access Number 2016152692 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Matthieu Groetzing, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 30 décembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que l'Associé Unique est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Cascades Luxembourg S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.024, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 563 le 1^{er} juin 2004 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 10 décembre 2015 par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Revue et approbation des comptes intermédiaires au 31 octobre 2015, et décharge des gérants;
2. Constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
3. Approbation du projet commun de fusion transfrontalière (le «Projet Commun de Fusion») tel qu'il a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
4. Transfert par la Société de ses actifs et passifs restants qui ne prévoient pas d'être substantiels à Cascades USA Inc.;
5. Fermeture de la Société; et
6. Divers.

III. les dispositions de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales») relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

- Publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3186 du 25 novembre 2015 du Projet Commun de Fusion établi par l'organe de gestion de chacune des sociétés qui fusionnent, un mois au moins avant la réunion de la présente assemblée générale appelée à se prononcer sur la fusion, et

- Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales au siège social respectif de chacune des sociétés fusionnantes un mois au moins avant la date de cette réunion de l'assemblée générale destinée à approuver la fusion.

IV. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessus, et qui auront un effet juridique le 1^{er} janvier 2016:

Première résolution

L'Associé Unique confirme que le Projet Commun de Fusion a été préparé sur base des comptes intermédiaires arrêtés en date du 31 octobre 2015.

L'Associé Unique approuve les comptes intermédiaires de la Société arrêtés en date du 31 octobre 2015 donne décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'Associé Unique constate que le dépôt des documents exigé par l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales a été effectué au siège social de la Société un mois au moins avant la tenue de la présente assemblée générale.

Troisième résolution

L'Associé Unique approuve le Projet Commun de Fusion entre la Société, agissant en tant que société absorbée, et la société Cascades USA Inc., agissant en tant que société absorbante, tel que ce Projet Commun de Fusion a été établi par les organes de gestion desdites sociétés et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3186 du 25 novembre 2015, un mois au moins avant la présente assemblée générale.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide, sous réserve de l'approbation du Projet Commun de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société Cascades USA Inc. précitée:

- a. de transférer à titre universel tous actifs et passifs restants de la Société, qui ne prévoient pas d'être substantiels, à la société Cascades USA Inc. précitée avec effet au 1^{er} janvier 2016; et
- b. qu'à partir du 31 octobre 2015 tous les bénéfices et pertes de la Société sont réputés faits pour le compte de la société Cascades USA Inc. précitée.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide, sous réserve que la fusion soit également décidée par l'assemblée générale de la société absorbante, Cascades USA Inc., que la Société est fermée, tous les actifs et passifs restants de la Société, qui ne prévoient pas d'être substantiels, étant transmis à titre universel à Cascades USA Inc., la société absorbante.

Constatation

Le notaire instrumentant, conformément à l'article 271, paragraphe 2, de la Loi sur les Sociétés Commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence du Projet Commun de Fusion et tous les autres actes et exigences formels imposés à la Société par la loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 2.000,-(deux mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 42621. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 29 février 2016.

Référence de publication: 2016077043/171.

(160042210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

CPCCK SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4818 Rodange, 8, Avenue du Docteur Gaasch.

R.C.S. Luxembourg E 5.860.

— STATUTS

L'an deux mille seize, le 26 février. Ont comparu:

1. - Monsieur Grégory Colinet, ingénieur, né le 23 février 1983 à Malmedy, demeurant à B-4970 Stavelot, la Briqueterie, 20
 2. - Monsieur Thibaut Poncin, ingénieur, né le 26 septembre 1978 à Virton, demeurant à B-6824 Florenville, Rue Laiche, 54.
 3. - Monsieur Pascal Cravatte, ingénieur, né le 13 juillet 1977 à Libramont, demeurant à B-6700 Arlon, rue Halbardier, 18.
 4. - Monsieur François Kaiser, ingénieur, né le 19 novembre 1975 à Namur, demeurant à B-5530 Durnal, rue Flaya, 31.
- Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile immobilière, qu'ils vont constituer entre eux:

Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers et immeubles pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de la favoriser.

Art. 2. La société prend la dénomination «CPCCK SCI»

Art. 3. Le siège social est établi à «Rodange». Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à ses coassociés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euros (1.000,- €) divisé en cent (100) parts sociales de dix euros (10,- €) chacune, réparties comme suit:

1. Monsieur Grégory Colinet, préqualifié, vingt-cinq parts	25
2. Monsieur Thibaut Poncin, préqualifié, vingt-cinq parts	25
3. Monsieur Pascal Cravatte, préqualifié, vingt-cinq parts	25
4. Monsieur François Kaiser, préqualifié, vingt-cinq parts	25
Total: cent parts	100

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces sur un compte bancaire au nom de la société.

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles et transmissibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des tiers ou non-associés, hormis le cas du conjoint et des descendants en ligne directe, qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Gestion

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers. Assemblée générale

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société où les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins de trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quelque soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification de statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales, de dissolution, de fusion ou de scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

Etats de situation et répartition du bénéfice

Art. 18. Chaque année au 31 décembre, la gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Les produits nets de la société, constatés pas l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes les contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2016.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associée représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pascal Cravatte, ingénieur, né le 13 juillet 1977 à Libramont, demeurant à B-6700 Arlon, rue Halbardier, 18
Dans le cadre de la gestion journalière, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dans le cadre de l'achat et la vente d'immeubles, la société est valablement engagée par la signature de tous les associés.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-4818 Rodange, Avenue du Docteur Gaasch, 8.

DONT ACTE

Fait à Rodange le 26 février 2016.

Signatures.

Référence de publication: 2016077094/117.

(160042539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Blue Gem Luxembourg 1C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 128.310.

L'an deux mille seize, le dix-neuvième jour du mois de février,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

1) Rock Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B202992,

ici représentée par Madame Karola Böhm, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 janvier 2016, à elle délivrée,

2) Vittoria Holding S.r.l., une société à responsabilité limitée incorporée selon les lois d'Italie, ayant son siège social à 14, Piazza Borromeo, 20123 Milan, inscrite au Repertorio Economico Amministrativo sous le numéro MI - 1849216,

ici représentée par Madame Karola Böhm, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 janvier 2016, à elle délivrée.

(ci-après les «Associés»),

Lesquelles procurations signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont déclaré être les seuls associés de Blue Gem Luxembourg 1C S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 128.310, constituée suivant acte notarié en date du 8 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1453 du 13 juillet 2007.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont ensuite unanimement requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société de 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 2.3 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven

...

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the municipality of Niederanven”.

Version française:

«2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven

...

2.3. Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Commune de Niederanven.».

Troisième résolution:

Les Associés décident de révoquer les personnes suivantes comme gérants de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016:

- Monsieur Douwe Hendrik Jacob Terpstra, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- Monsieur Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

Quatrième résolution:

Les Associés décident de nommer, avec effet au 1^{er} janvier 2016, les personnes suivantes comme gérants de la Société et ce, pour une durée indéterminée:

- Madame Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel; et,

- Madame Elke Leenders, née le 2 août 1980 à Maaseik, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 25 février 2016. GAC/2016/1449. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 9 mars 2016.

Référence de publication: 2016077007/66.

(160042226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Caravela Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 80.391.

In the year two thousand sixteen, on the nineteenth of February.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of CARAVELA FUND, with registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 80391, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on January 31, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 187 of march 12, 2001. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on January 30, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 257 of March 4, 2004.

The meeting is opened at 3.00 p.m., Mrs Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address at Luxembourg.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on February 8, 2016.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies of the shareholders and the proxy of the board of directors will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list, that out of 1,285,967 shares in circulation, 698,588 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the Company and to put it into liquidation with effect as of the date of the Meeting or any other date as may be decided by the shareholders upon proposal of the chairman of the Meeting.

2. To appoint Mr Alan Ridgway as liquidator of the Company and to determine his powers and remuneration.

3. Any other business.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to approve to put the Company into liquidation.

Second resolution

The general meeting decides to approve Mr. Alan Ridgway, born in Cork (Ireland), on May 17, 1965, residing in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg as liquidator.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which he is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 23 février 2016. Relation: 1LAC/2016/5827. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 mars 2016.

Référence de publication: 2016077067/61.

(160042588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

CIEP Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 192.463.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-six day of February.

Before, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Claudia ROUCKERT, employee, with professional address at Esch-sur-Alzette, acting as proxy holder of

- Discover Coinvestment, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-72675 and having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands, and

- Varo Coinvestment L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-73335 and having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands,

shareholders of the company "CIEP Co-Investment S.à r.l. SICAR" (hereinafter, the Company), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192463, established pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Rambrouch, dated November 21, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3847 dated December 12, 2014, and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 4 January 2016, in Esch/Alzette Actes Civils, on 6 January 2016, Relation: EAC/2016/534, deposited at the Register of commerce and companies on 21 January 2016 under reference 160012186, (the "Notarial Deed"), rectified by an amending deed of the undersigned notary, dated 4 February 2016, deposit at the Register of commerce and companies on February 25, 2016,

by virtue of two (2) proxies, given under private seal, which remained attached to the above mentioned Notarial Deed dated 4 January 2016.

The appearing person, acting in their above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

- that one clerical error appears in the Notarial Deed;

- that the mandate of Ernst & Young appoint as independent auditor should have been ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2016 and not December 31, 2015, as erroneously mentioned;

- that accordingly, on page 4 of the Notarial Deed, the sixth resolution shall henceforth read as follows:

"The shareholders resolve to appoint ERNST & YOUNG, a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.771, as independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2016."

The said appearing person, acting in the above stated capacity, declares that all other articles and clauses of the Notarial Deed remain unchanged and this person has requested the notary to mention the present rectification wherever necessary.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the the above person, the present deed is worded in English.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the said appearing person, which is known to the notary, the said appearing person signed the present deed together with the notary.

Signé: C. Rouckert, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 février 2016. Relation: EAC/2016/5268. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 février 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016077079/57.

(160042507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Blue Gem Luxembourg 1A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 128.044.

L'an deux mille seize, le dix-neuvième jour du mois de février,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

1) Rock Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B202992,

ici représentée par Madame Karola Böhm, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 janvier 2016, à elle délivrée,

2) GGG S.p.A, une società per azioni incorporée selon les lois d'Italie, ayant son siège social à 26, Via Europa, 46047 Porto Mantovano, inscrite au Repertorio Economico Amministrativo sous le numéro MN - 232989,

ici représentée par Madame Karola Böhm, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 janvier 2016, à elle délivrée.

(ci-après les «Associés»),

Lesquelles procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont déclaré être les seuls associés de Blue Gem Luxembourg 1A S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 128.044, constituée suivant acte notarié en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1398 du 9 juillet 2007.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont ensuite unanimement requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société de 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 2.3 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“ 2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven

...

2.3. However, the Board of Managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the municipality of Niederanven”.

Version française:

« 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven

...

2.3. Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Commune de Niederanven.»

Troisième résolution:

Les Associés décident de révoquer les personnes suivantes comme gérants de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016:

- Monsieur Douwe Hendrik Jacob Terpstra, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
- Monsieur Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

Quatrième résolution:

Les Associés décident de nommer, avec effet au 1^{er} janvier 2016, les personnes suivantes comme gérants de la Société et ce, pour une durée indéterminée:

- Madame Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel; et,
- Madame Elke Leenders, née le 2 août 1980 à Maaseik, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 25 février 2016. GAC/2016/1447. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 7 mars 2016.

Référence de publication: 2016077006/66.

(160042130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Loth-Haus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 190.089.

Im Jahre zwei tausend sechzehn.

Den sechszwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg),

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts Adolf Loth GmbH, mit Sitz in D-56412 Niederelbert, Nordstraße, 16, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Montabaur unter der Nummer HRB 2494,

hier vertreten durch Frau Sara CRAVEIRO, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 16. Februar 2016,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte des Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, dem unterzeichneten Notar erklärte, dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LOTH-HAUS S.à r.l. ist, mit Sitz in L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 190.089 (NIN 2014 24 45 795).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 5. September 2014, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 3094 vom 24. Oktober 2014.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfzig Euro (€ 125.-), alle zugeteilt der Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts Adolf Loth GmbH, vorgenannt.

Alsdann ersuchte die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxembourg nach Munsbach zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

„ **Art. 3. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach.“

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01 mars 2016. Relation: GAC/2016/1575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 7. März 2016.

Référence de publication: 2016075985/46.

(160040801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Shannon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 75.274.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration en date du 15 mars 2016.

En date du 15 mars 2016, les membres du Conseil d'Administration de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Natale Capula de sa fonction d'administrateur a été acceptée avec effet au 15 novembre 2015.
- La nomination M. Alvaro Carnevale, employé privé, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg en tant qu'administrateur avec effet au 15 novembre 2015 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019, a été acceptée.
- Le siège social de la Société est transféré de L-2661 Luxembourg, 44, Rue de la Vallée, à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, avec effet immédiat.

EXTRAIT

Dorénavant l'adresse de Luxembourg Management Services S.à r.l., administrateur de la société, est 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Dorénavant l'adresse de M. Gianluca Ninno, administrateur de la Société, est 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Dorénavant l'adresse de M. Gianluca Ninno, représentant de la société Luxembourg Management Services S.à r.l., est 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Shannon Investments S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016081062/25.

(160046955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Voltaire Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 92, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 97.692.

Le commissaire aux comptes LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 15/03/2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016081115/11.

(160046928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.